

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
SAUMUR VAL DE LOIRE

3
4
5
6
7
8
10
10
12
20
23
24
30
31
32
33
34
35
40
41
42
43
44
47



ÉDITO

Avec ce rapport d'activité 2019, c'est à une lecture détaillée de nos actions et de nos engagements que je vous invite, pour en mesurer l'impact sur notre territoire et apprécier les orientations politiques adoptées par les élu(e)s communautaires au service des habitants de notre Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

C'est toujours notre projet de territoire, axé sur l'attractivité, le dynamisme et la qualité de notre environnement, qui nous anime. Et 2019 s'inscrit dans la continuité pour faciliter le mieux-vivre ensemble et développer harmonieusement notre Agglomération.

Au chapitre du développement économique, en reconduisant les soutiens financiers aux entreprises, en engageant une politique d'aides aux commerces et à l'artisanat, en accompagnant les projets innovants, en accueillant dans nos pépinières, c'est tout le tissu économique que nous soutenons.

Avec la reprise des sites de production, l'extension d'autres, voire l'implantation de nouvelles activités, ce sont nos zones de développement économique qui se remplissent avec la construction d'ateliers et d'usines-relais. C'est là l'indicateur d'une réelle embellie économique.

Territoire actif, territoire attractif mais aussi territoire en transition, voilà les arguments qui nous ont permis d'être éligible au dispositif Territoire d'Industrie.

Parmi les projets emblématiques, comment ne pas retenir la pose de la 1^{ère} pierre du futur pôle de formations supérieures à Saumur, dans le quartier de la Croix Verte. Porté par la Région des Pays de la Loire, co-financé par l'Agglomération Saumur Val de

Loire, ce complexe accueillera, à la rentrée 2021, près de 700 jeunes en formation : des étudiants de l'ESTHUA, les élèves de l'IFSI – IFAS et les Compagnons du Devoir tailleur de pierre.

L'année 2019 a également permis de travailler sur l'habitat et le logement. Alors que le PLUi du Douessin était déjà adopté, c'est celui du secteur Saumur Loire Développement qui est finalisé. Sont également en cours d'élaboration les PLU de Gennes-Val-de-Loire et de Tuffalun ainsi que le PLUi de Loire-Longué. Avec le PLH (Programme Local de l'Habitat), nous nous sommes donnés tous les outils nécessaires à un aménagement équilibré de notre territoire.

Pour l'eau et l'assainissement, autre dossier majeur, le Conseil communautaire a validé la mise en place de 2 modes de gestion à compter du 1^{er} janvier 2021 : en Régie pour le secteur Nord Authion et en contrat de Délégation de Service Public pour le secteur Sud Authion, en réservant à la Collectivité les investissements d'extension et de renouvellement des réseaux.

Quant aux déchets, avec la SPL Agglopropreté (Kyrielle), 2019 nous a permis de mettre en place un nouveau service, un service de proximité et de qualité qui devait concerner tout notre territoire. Force est de constater que tel n'est pas le cas, les négociations avec le SMITOM Sud-Saumurois n'ayant pu aboutir.

Bien d'autres domaines, tout aussi importants, nous ont mobilisés.

L'agriculture et l'alimentation avec le PAT (Plan Alimentaire Territorial) et

la Ferme des Solutions comme forum professionnel.

Les transports publics avec la SPL Agglobus, en choisissant d'investir dans des véhicules fonctionnant au bio GNV et en développant les mobilités douces.

Le sport comme premier médicament pour se maintenir en bonne santé, en accueillant Laurent Jalabert comme ambassadeur de l'opération « Donne du sport à ton corps ».

L'environnement, avec la volonté de participer à sa préservation en soutenant les projets de production d'énergies renouvelables, qu'ils s'agissent du biogaz avec Doué Métha, du photovoltaïque au Champ de Liveau, d'hydrogène avec la région des Pays de la Loire.

Quant à nos cours d'eau, c'est la qualité des eaux de surface qui nous interpelle tout comme nous nous mobilisons pour prévenir les inondations avec l'Établissement Public Loire.

La culture et la lecture publique, vecteurs essentiels de cohésion territoriale malgré la fermeture de notre théâtre Le Dôme.

Le tourisme avec la SPL Saumur Val de Loire Tourisme et les grands événements festifs, atouts du dynamisme et de l'attractivité de notre Agglomération.

C'est là un travail important de réflexion et de gestion accompli par les élu(e)s et les agents que je veux remercier pour leur engagement au service de notre Collectivité, des habitants et du territoire.

Travail et engagement, dont j'ai pu mesurer la grande qualité chaque jour de ces trois années, qui nous ont permis de mettre en ordre de marche notre nouvelle Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire en étant réactif sur le court terme, pour préparer le moyen terme et se projeter sur le long terme.

Bonne lecture.

Jean-Michel Marchand

Président
de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire

Ce rapport d'activité est interactif :

- Dans le sommaire, cliquez sur une ligne pour accéder à la rubrique souhaitée.
- Cliquez sur  en bas de chaque page pour revenir au sommaire.
- Dans certains articles, cliquez sur **EN SAVOIR +** pour obtenir des informations complémentaires.

2019 : l'Agglomération en chiffres



45
communes
sur un territoire
de 1 234 Km²



99 961
habitants



93 élus
communautaires
dont 1 président,
15 vice-présidents et
7 conseillers délégués



8 800
entreprises



29
zones d'activité
économique
représentant 796 Ha



1 000
étudiants



8
conseils
communautaires



12
bureaux
institutionnels



9
bureaux
informels



671
délibérations,
décisions
et arrêtés

soit

- 20** pour la direction générale
- 121** pour le développement économique et attractivité
- 130** pour l'environnement et grands équipements
- 75** pour l'aménagement et cohésion du territoire
- 29** pour les affaires culturelles
- 91** pour les politiques sportives
- 175** pour les moyens généraux
- 30** pour les ressources humaines
(hors arrêtés et contrats concernant le personnel)

Les 23 membres du Bureau Communautaire



Jean-Michel Marchand
Président



Isabelle Devaux
1^{ère} Vice-Présidente



Michel Pattée
2^e Vice-Président



Lionel Fleutry
3^e Vice-Président



Jérôme Harrault
4^e Vice-Président



Armel Froger
5^e Vice-Président



Jean-Yves Fulneau
6^e Vice-Président



Jackie Goulet
7^e Vice-Président



Christian Ruault
8^e Vice-Président



Anatole Micheaud
9^e Vice-Président



Éric Mousserion
10^e Vice-Président



Guy Bertin
11^e Vice-Président



Rodolphe Mirande
12^e Vice-Président



Sophie Saramito
13^e Vice-Présidente



Sylvie Beillard
14^e Vice-Présidente



Sophie Saramito
15^e Vice-Présidente



Jean-Luc Lhemanne
1^{er} Conseiller délégué
secteur Saumur



Jacky Bouchenoire
2^e Conseiller délégué
secteur Longué-Jumelles



Jean-Marie Poiron
3^e Conseiller délégué
secteur Doué-en-Anjou



Marc Bonnin
4^e Conseiller délégué
secteur Montreuil-Bellay



Patrice Vérité
5^e Conseiller délégué
secteur Saumur Sud



Denis Sauleau
6^e Conseiller délégué
secteur Gennes-Val-de-Loire



Béatrice Bertrand
7^e Conseillère déléguée
secteur Allonnes



PLUi, où et comment construire demain ?

SECTEUR SAUMUR LOIRE DÉVELOPPEMENT

Le projet de PLUi secteur Saumur Loire Développement a été arrêté par délibération du Conseil communautaire le 27 juin 2019. Après avoir été soumis aux communes concernées et aux personnes publiques associées afin de formuler un avis sur les règles applicables sur leur territoire, ce projet a fait l'objet d'une enquête publique du 18 novembre au 19 décembre 2019.



A l'issue de l'enquête, la commission a rédigé son rapport relatant les faits et a donné, dans ses conclusions, son avis personnel et motivé sur le projet, les avis des personnes publiques et les observations, propositions et contre-propositions du public.

GENNES-VAL-DE-LOIRE, TUFFALUN ET SECTEUR LOIRE-LONGUÉ

Les élus communautaires ont travaillé plusieurs mois à la traduction réglementaire des orientations et objectifs pour le développement futur de leur territoire.

En tenant compte des spécificités de chaque territoire, ils ont défini la localisation du développement futur et les nouvelles règles en matière d'urbanisme : *Quels seront les futurs sites de projet ? A quelles vocations seront-ils destinés ? A quoi devront ressembler les constructions ? Dans quels secteurs l'urbanisation sera-t-elle interdite au regard des enjeux agricoles et naturels ? Etc.*

L'objectif de cette étape est de se doter d'outils réglementaires pour concrétiser les ambitions définies par les élus à l'horizon 2030 en matière d'habitat, d'équipements, d'économie, d'environnement, de mobilité...

Lancée dès le début du projet, la démarche de concertation s'est poursuivie en 2019 afin de permettre aux citoyens de contribuer au PLUi de leur territoire. Ainsi, des réunions publiques ont eu lieu sur chacun des territoires pour présenter les grandes lignes de la traduction réglementaire, c'est-à-dire les principales règles qui s'appliqueront demain à leurs demandes d'urbanisme.



42

permanences dans toutes les communes du secteur Saumur Loire Développement



1

registre papier dans chaque mairie et 1 registre en ligne



9

réunions publiques en 2019 sur les PLU de Gennes-Val-de-Loire et Tuffalun et les PLUi des secteurs Loire-Longué et Saumur Loire Développement

1

UN TERRITOIRE ATTRACTIF OFFRANT DES SERVICES ET DES PRATIQUES ACCESSIBLES À TOUS

Améliorer les transports en commun et la mobilité douce



Depuis septembre 2019, les cars interurbains et les bus urbains de Saumur Val de Loire ont un nouvel habillage graphique. Les véhicules sont équipés progressivement.



CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le contrat initial avec la société publique locale Saumur Agglobus est arrivé à son terme en juin 2019. Un nouveau contrat de délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du réseau de transport de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a été conclu pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} juillet 2019.

MODIFICATION DE LA TARIFICATION DEPUIS LE 1^{ER} JUILLET 2019

Les nouveaux tarifs scolaires dans l'application d'une politique familiale globale :

- Carte annuelle scolaire collégiens et lycéens à **159 €**, soit une baisse de 5,92 %.
- Carte annuelle libre circulation -26 ans à **203 €**, soit une baisse de 4,69 %.
- Carte annuelle scolaire primaire à **85 €** soit une baisse de 1,39 %.
- Création d'une tarification solidaire scolaire (coefficient familial inférieur à 700 €) à **139 €** pour les collégiens et les lycéens et à **70 €** pour les primaires.
- Réduction de **50%** du coût de la carte annuelle scolaire à partir du 3^e enfant.

Le paiement des cartes annuelles scolaires peut s'effectuer au trimestre en octobre, février et avril.

NAVIS : UNE NAVETTE GRATUITE RELIANT LES PARKINGS AU CENTRE-VILLE DE SAUMUR

Avec l'objectif d'améliorer la mobilité des citoyens, l'Agglomération Saumur Val de Loire, en lien avec son délégataire Saumur Agglobus, a expérimenté pendant 6 mois (du 1^{er} juillet au 31 décembre) la circulation d'une navette gratuite « parking – centre-ville » à Saumur afin de mesurer l'impact direct sur la réduction de l'utilisation de la voiture en centre-ville.



Afin d'inciter les automobilistes à laisser leur véhicule en entrée de ville et par conséquent fluidifier la circulation, des départs se faisaient toutes les 20 minutes à proximité du parking du Chardonnet. La navette Navis a circulé du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h10 et le samedi, de 8h30 à 19h30 (sauf jours fériés).

Face au bilan de fin d'expérimentation, le Bureau communautaire a souhaité prolonger l'expérimentation jusqu'au 30 juin 2020 tout en adaptant le service aux besoins des usagers.

A compter du 4 janvier 2020, Navis circulera chaque samedi de 9h15 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 toutes les 15 minutes. L'itinéraire sera quelque peu modifié puisque seront supprimés les arrêts Orléans, Volney et Portail-Louis, ce dernier étant substitué par l'arrêt Beurepaire.

L'AGGLO IMAGINE LA MOBILITÉ DE DEMAIN

Samedi 21 septembre 2019 s'est tenu le premier forum de la mobilité organisé par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dans le cadre de la semaine éponyme. Plus de 75 personnes, citoyens, élus, associations ou chefs d'entreprises ont pu participer à cette réflexion commune.

« La mobilité est une vraie préoccupation pour les citoyens et les élus du territoire. Aux problèmes liés à la mobilité, il nous faut trouver des solutions afin de participer à la relance économique », a indiqué en préambule Jean-Michel Marchand, président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. Et de poursuivre sur le travail réalisé sur les nouvelles énergies en soulignant « l'objectif en 2040 de la disparition des énergies fossiles, travail qui se fait et se fera aux côtés du Département, de la Région et de l'État ».

Retour sur les ateliers de mai et de juin

Ce forum avait débuté en mai et juin par des ateliers territoriaux au cours



desquels citoyens, associations, élus et chefs d'entreprises avaient pu s'exprimer sur les difficultés rencontrées en matières de mobilité et ainsi faire émerger de nouvelles idées.

Adapter la mobilité en zone peu dense

Avec une densité de 81 hab./km², l'Agglomération Saumur Val de Loire a une majorité de communes éloignées des services. Il est donc question d'enrichir l'offre de mobilité sur le territoire.

L'évolution de la mobilité amène donc les discussions vers l'essor

des plate-formes de covoiturage, l'émergence d'une mobilité douce et de véhicules autonomes, le retour du vélo, l'émergence des micro-mobilités comme la trottinette et ce, malgré l'ultra dominance de la voiture.



Bilan Navis

En 6 mois, une moyenne de 27 personnes par jour a emprunté la navette Navis le lundi, 35 le mardi, 47 le mercredi, 38 le jeudi, 40 le vendredi et 100 le samedi.

Au vu de la fréquentation, le véhicule de 10 places assises et 12 debout semble adapté.



29 658 €
En 2019, l'Agglomération a investi 29 658 € HT dans l'achat de 29 nouveaux vélos à assistance électrique Avaé.

47 %
des abonnements sont mensuels, 34 % trimestriels et 19 % annuels

95
vélos au total mis à la location par la SPL Saumur Agglobus

80 %
des personnes louant un vélo Avaé sont des actifs



144 k€

obtenus pour le local de professionnels de santé à Brain-sur-Allonnes au titre du Feder Iti

Renforcer l'offre de soins et lutter contre les déserts médicaux

L'AGGLOMÉRATION SOUTIENT LE FINANCEMENT DE LA CRÉATION DES MAISONS DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRES

L'Agglomération Saumur Val de Loire a acté en 2019 le financement des maisons de santé pluridisciplinaires de Doué-en-Anjou à hauteur de 667 276 € et de Gennes-Val-de-Loire à hauteur de 232 952 €.

La collectivité accompagne également les autres communes dans leurs recherches de financements pour la construction d'autres locaux à l'attention des professionnels de santé n'ayant pas obtenus le label de l'ARS (Agence régionale de santé).

Garantir l'accès aux services partout sur le territoire

LES MSAP DEVIENNENT LES MAISONS FRANCE SERVICES

Le réseau France Services s'appuie sur une refonte totale du réseau existant des Maisons de services au public (MSAP) et poursuit 3 objectifs :

- Une plus grande accessibilité des services publics au travers d'accueil physiques polyvalents ou itinérants.
- Une plus grande simplicité des démarches administratives avec le regroupement en un même lieu des services de l'État, des opérateurs et des collectivités territoriales.
- Une qualité de service substantiellement renforcée avec la mise en place d'un plan de formation d'agents polyvalents et la définition d'un panier de services homogène dans l'ensemble du réseau.



6

MSAP

ou structures assimilées basées sur 6 pôles de l'Agglomération. Celle de Montreuil-Bellay est labellisée Maison France Services depuis le 1^{er} janvier 2020



8

EPN

Espaces publics numériques existants

A savoir

La réhabilitation d'un bâtiment public à Allonnes pour accueillir la MSAP a obtenu 40 708 € au titre du Contrat Territoires-Région. Cette MSAP sera labellisée Maison France Service.

Une MSAP ouvre également ses portes à Doué-en-Anjou, sous l'égide de la MSA (Mutualité sociale agricole).

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a également participé aux réunions organisées en préfecture sur ce sujet et a appuyé la démarche d'ouverture de point de contact de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP), permettant ainsi de garder un réseau de proximité pour les habitants de son territoire.



Les maisons France Service vont permettre de simplifier la relation des usagers aux services publics.

En France, 2 000 maisons France Services verront le jour d'ici à 2022.

France Services est le nom du label. Pour l'obtenir, ces maisons doivent proposer a minima les démarches relevant de ces organismes : Caisse d'allocations familiales, ministères de l'Intérieur, de la Justice, des Finances Publiques, Caisse nationale d'Assurance maladie, Caisse nationale d'Assurance vieillesse, Mutualité sociale agricole, Pôle emploi et La Poste.

LE CONTRAT LOCAL D'ENGAGEMENT (CLE) SAUMUROIS POUR L'AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur, ville centre de la collectivité et les pôles d'équilibre de Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles, Allonnes et Montreuil-Bellay sont définis comme chevilles ouvrières de la structuration des services au public. A ces collectivités s'ajoutent 13 opérateurs de service, associations ou institutions qui ont confirmé leur volonté de préserver un niveau de service auprès de la population en veillant à la proximité et en proposant un accompagnement de tous les publics.

Tous sont signataires de ce CLE auquel est adossée une charte territoriale qui décline le plan d'actions impliquant les différents acteurs présents du territoire.



Le contrat local d'engagement (CLE) saumurois a été signé mardi 2 juillet sur la terrasse du théâtre Le Dôme à Saumur. Ce dispositif, initié par l'État et le Département, vise à améliorer l'accessibilité des services au public, en particulier dans les territoires ruraux.

CONTRAT ENFANCE-JEUNESSE SIGNÉ EN DÉCEMBRE 2019

Le contrat enfance-jeunesse a été signé en décembre 2019. Pour l'Agglomération il est question de favoriser l'interconnaissance dès 2020 entre les signataires sur des champs sociaux autres que l'enfance-jeunesse (animation de la vie sociale, accès au numérique...) afin de susciter une réflexion sur l'éventualité d'un projet social de territoire.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ RENOUVELÉ

Le renouvellement du contrat local de santé (CLS) a été amorcé en 2019. Le prochain CLS sera signé le 28 janvier 2020 avec la volonté d'une meilleure visibilité, du renforcement de la gouvernance et d'enrichissement des liens entre les acteurs médicaux, sociaux et médico-sociaux.

L'AGGLOMÉRATION EST PRÉSENTE SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Agglomération Saumur Val de Loire

- Piscines
- Saison culturelle
- Médiathèques
- Réseau Agriculture
- Conseil de développement



1 144

abonnés à la page Facebook

@SaumurvaldeLoire



181

followers sur Twitter @SaumurAgglo

@SaumurAgglo



462

abonnés sur Instagram

@agglomerationsaumurvaldeLoire



L'AGGLOMÉRATION MODERNISE SES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

La piscine Offard hiver à Saumur s'est mise aux normes d'accessibilité et de sécurité

Construite en 1976, la piscine Caneton Offard hiver à Saumur a fait l'objet, en 1994, d'une rénovation en toiture puis en 2008, d'une rénovation des systèmes de traitement d'air et d'eau. Pour 2019, il était question de sécurisation, d'accessibilité et de modernisation. Les objectifs de cette rénovation partielle étaient multiples : faciliter l'accès aux personnes à mobilités réduites (PMR), améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers ou encore réaliser des économies dans les coûts de fonctionnement. Les travaux ont été menés du 1^{er} juillet au 31 août 2019 pour un montant de 312 186,73 € dont 51 300 € de subvention de la Région dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et 100 000 € de dotation de soutien à l'investissement local apporté par l'État.



32
nouvelles
douches

à la piscine du Val de Thouet pour un meilleur confort des usagers

Développer les pratiques sportives et culturelles : une priorité



5 000
élèves

de la grande section au CE2 participent au dispositif « savoir-nager »



60%

C'est la taux de réussite au savoir-nager pour ces élèves. 85% pour les collégiens.

NATATION SCOLAIRE

En se dotant de la compétence facultative « Prise en charge des cours de natation à destination des scolaires du territoire, ainsi que du transport pour s'y rendre » lors du conseil communautaire du 2 février 2017, l'Agglomération s'est engagée à harmoniser le nombre de séances de natation scolaire afin d'établir l'équilibre sur l'ensemble des piscines du territoire et ainsi proposer 40 séances de 35 minutes pour tous les élèves du territoire, de la grande section (GS) au CE2. En partenariat avec l'Éducation Nationale, l'Agglomération prend en charge la planification des séances, les déplacements des classes et la mise à disposition de personnels qualifiés.



FOCUS SUR LE SAVOIR-NAGER

L'opération « semaine de la glisse » soutenue par l'Agglomération répond à un double objectif en proposant tout d'abord une activité ludique à un jeune public dans le but de donner de la joie et de la bonne humeur et surtout, dans un second temps et d'un point de vue plus pédagogique, l'animation permet de déceler d'éventuelles difficultés dans l'acquisition du savoir-nager.



En parallèle, dans la même logique, 4 matinées ont été organisées en octobre réservées aux adolescents issus des quartiers prioritaires ainsi qu'à leur famille. Ces séances ont permis de détecter 11 enfants et 1 parent en difficulté avec le milieu aquatique.



CONSTRUCTION D'UNE PISCINE COUVERTE À LONGUÉ-JUMELLES

Le cabinet d'architectes Bissery a été recruté pour assurer la maîtrise d'œuvre. Le permis de construire a été déposé le 20 décembre 2019 pour un début des travaux en octobre 2020.

Le montant total des travaux est estimé à 6 M d'€ HT avec un soutien financier de l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 700 000 €.

Piscines estivales

Piscine à Brain-sur-Allonnes

Remplacement du liner du grand bassin et travaux d'entretien.

Piscine à Montreuil-Bellay

Remplacement du liner du petit bassin, travaux d'entretien et mise en place d'un Syclope électronique (appareil d'analyse et de régulation du traitement des eaux).

RESTRUCTURATION DU STADE D'ATHLÉTISME OFFARD

Le cabinet Déesse 23 a été recruté pour assurer la maîtrise d'œuvre. Le permis de construire a été déposé le 23 décembre 2019 pour un début des travaux en octobre 2020.

Le montant total des travaux est estimé à 3,20 M d'€ HT. La durée envisagée des travaux est d'environ 13 mois.



Bonnets de bain obligatoires

Depuis le 1^{er} janvier 2019, pour des raisons d'hygiène, de santé et d'environnement, le port du bonnet de bain est obligatoire dans les piscines couvertes de l'Agglomération.

Une première sur le département de Maine-et-Loire.



24
dates

complètes tous les ans dans le cadre des aqua-anniversaires

DONNE DU SPORT À TON CORPS EN PRÉSENCE DE LAURENT JALABERT



Bruneau et Dr Truchet. Cette édition était sur le thème « Le sport comme premier médicament ».

Le colloque a affiché complet

250 personnes sont venues écouter la conférence Sport-Santé à VinoValley Saumur à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Course d'orientation, structure gonflable, body sculpt et fit boxing

Donne du Sport à ton Corps, c'est aussi l'occasion de faire du sport gratuitement. 182 personnes ont participé aux activités organisées dans les piscines Val de Thouet à Saumur et des Fontaines à Doué-en-Anjou (course d'orientation aquatique, structure gonflable) ainsi qu'à la salle Agglofit (Fit boxing).

Pour la troisième année consécutive, l'Agglomération Saumur Val de Loire a organisé l'événement Donne du Sport à ton Corps le 23 novembre 2019 en présence de Laurent Jalabert, ancien coureur cycliste professionnel et médaillé d'argent au championnat du monde d'Ironman à Hawaï et deux médecins, Dr

UNE PREMIÈRE STATION TRAIL URBAINE

Ce même 23 novembre, ce sont aussi plus de 70 personnes présentes pour l'inauguration de la première station Trail urbaine de France sur le site de la Chevalerie de Sacé, forêt de Courcy à Brain-sur-Allonnes. Ce parcours fait partie de la « première Station Trail Urbaine » en France. Ce sont environ 70 personnes qui ont pris le départ à 16 heures dans les foulées de Laurent Jalabert.

Il existe une trentaine de stations principalement localisées dans les régions balnéaires et de montagnes. 12 parcours de difficultés variées sur l'ensemble du territoire vont voir le jour grâce au travail collaboratif entre la Communauté d'Agglomération, la SPL Tourisme et le Club d'athlétisme du Pays Saumurois (CAPS).

Ces espaces vont également être destinés à la pratique de la marche nordique. Cette opération présente un intérêt pour les Saumurois avec la structuration de l'offre de pratique des activités physiques et sportives « outdoor » et l'invitation des pratiquants « hors territoire », notamment sur les périodes de vacances scolaires.



APPEL À PROJET DONNE DU SPORT À TON CORPS

Afin d'accompagner les clubs sportifs du territoire dans la création d'un nouveau créneau sport-santé, l'Agglomération a proposé un appel à projet « DDSATC ».

Cinq projets ont été retenus avec l'attribution d'une subvention à hauteur de 2 000 € TTC : Anjou Sport Santé, Club d'Athlétisme du Pays Saumurois, Pôle Cyclisme Saumurois, Saumur Loire Basket Club et Racing Club Douessin athlétisme.

L'AGGLOMÉRATION SOUTIEN SES COMMUNES MEMBRES

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a renouvelé l'attribution de « Fonds de concours Sport-Santé » pour l'année 2019, l'objectif étant d'accompagner les communes du territoire dans la réalisation d'équipements sportifs « Sport-Santé » en libre accès. Le montant maximum du fonds de concours est de 5 000 € TTC par projet. Pour 2019, les communes retenues sont Distré, Longué-Jumelles, Saint-Philbert-du-Peuple, Villebernier et Vivy.

LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SAUMUROISES FORMÉES À L'ACCUEIL D'UN PUBLIC SÉDENTAIRE

Mardi 11 juin 2019, les associations sportives du Saumurois ont reçu la première formation sport-santé organisée par la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de Maine-et-Loire en lien avec le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) des Pays de la Loire, la Fédération « sport pour tous » et la Direction des politiques sportives de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.



Cette formation sport-santé, ayant pour thème « Accueillir un public sédentaire au sein de son association sportive » et dispensée au sein de locaux mis à disposition gracieusement par la Ville de Saumur, a permis aux participants de s'informer et de se former sur des thématiques telles que la bonne connaissance de son public, l'accueil des personnes, l'adaptation de l'activité pour la rendre accessible aux personnes sédentaires ou encore le sport sur ordonnance.



En s'inscrivant directement dans la politique que mène l'Agglomération Saumur Val de Loire en matière de sport-santé, cette action est une clé au développement de nouveaux créneaux sportifs sur le territoire.

L'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE SIGNE UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE HOSPITALIER

Dans le cadre de ses actions sport-santé, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a signé le 23 décembre 2019, une convention de partenariat avec le Centre hospitalier de Saumur.

Dès le 6 janvier 2020, la Direction des Politiques Sportives va ainsi proposer aux patients atteints d'ALD (Affection de Longue Durée) la pratique d'activités physiques pouvant répondre à certaines problématiques rencontrées lors de la maladie. Il s'agit pour chaque parcours de soins d'une séance hebdomadaire pendant vingt semaines. Pour cela, deux éducateurs sportifs seront en mesure de mettre en place des activités en fonction des contraintes physiologiques, morphologiques et/ou psychologiques de chaque patient.



30 k€
de subventions

allouées à la société L.É.O en plus de la mise à disposition de différents espaces du théâtre de la Loire

HAUTE VOLTIGE À GYM'AGGLO

Dans son engagement pour le sport de haut niveau et dans sa volonté de soutenir la filière équine, l'Agglomération donne un accès gratuit à la salle Gym'Agglo pour les entraînements spécifiques du Pôle France de Voltige.

Cette opportunité permet notamment aux voltigeurs champions du monde de préparer figures et portés avec des trampolines et des fosses de sécurité.



En 2019, l'Agglomération a mis en place du coaching sportif sur son territoire afin d'encadrer, conseiller et motiver un large public. Chaque session se compose de 5 séances. Elles ont eu lieu à Rou-Marson, à Tuffalun, à Vernoil-le-Fourrier, à Vivy, au Puy-Notre-Dame et à Bellevigne-les-Châteaux.

TERRE
2024
DE JEUX

L'Agglomération a obtenu le label « Terre de jeux 2024 » en novembre 2019.



AMÉNAGEMENT ET MODERNISATION

Médiathèque à Doué-en-Anjou

Mercredi 10 juillet 2019, les élus communautaires ont inauguré la médiathèque, après travaux, à Doué-en-Anjou. A cette occasion, l'Agglomération a convié les architectes et artisans qui ont contribué aux travaux énergétiques et d'accessibilité, de sécurité et de modernisation.



L'ensemble de ce programme a représenté un investissement de 389 000 € HT pour la collectivité. Le montant des subventions TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) est de 66 000 € et celui du SIEM (Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire) de 9 000 €. L'opération est également financée par l'État au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 64 910 € et par la Région dans le cadre du Contrat Territoires-Région (CTR) pour 41 631 €. Une seconde phase aura lieu en 2020 et permettra de traiter l'isolation et l'accessibilité du niveau un de la médiathèque renfermant la salle d'animation.



400
utilisateurs

actifs de la bibliothèque numérique



105
abonnés

aux cybercentres
(70 en 2018)

365 835
prêts

enregistrés en 2019
contre 340 520 en
2018



8 748
usagers

des bibliothèques
(8 508 en 2018)



290 000
documents

dont 30 000 ouvrages
patrimoniaux

LECTURE PUBLIQUE : LE SCHÉMA DIRECTEUR 2018-2023 MIS EN ŒUVRE

La mission des bibliothèques est de garantir l'égalité d'accès à la culture pour le plus grand nombre. La bibliothèque est un instrument dans l'accès à la lecture et plus largement à une forme diversifiée de culture.

En 2019, l'Agglomération poursuit la mise en œuvre de son schéma directeur de la lecture publique.

Plusieurs objectifs :

- Développer une offre de lecture publique structurante en aménageant et en modernisant les médiathèques communautaires.
- Soutenir les bibliothèques communales ou associatives pour conserver une offre culturelle de proximité.
- Prendre en compte les nouvelles pratiques numériques et asseoir l'offre de documentation traditionnelle.
- Diversifier l'offre d'actions culturelles et de services en direction de tous les publics y compris les plus en difficulté.



UN SAMEDI DE NOVEMBRE REPLI DE CONTES

L'Agglomération a organisé le 16 novembre 2019 une journée « Rendez-vous contes ! ».

Théâtre, contes, spectacles, balades... ont animé cette première édition dans les trois médiathèques communautaires, Doué-en-Anjou, Saumur et Montreuil-Bellay et cinq bibliothèques associées, Fontevraud-l'Abbaye, Rou-Marson, Turquant, Varennes-sur-Loire et Vernantes.

Cette action a été conçue avec le soutien du Département de Maine-et-Loire.

PARTENARIAT

En septembre 2019, le réseau l'imagin'R de l'Agglomération Saumur Val de Loire a étendu son partenariat « Mots et frimousses » à l'ensemble des structures petite enfance du territoire.



BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES

En septembre 2019, la bibliothèque de Vernantes faisait son entrée dans le réseau l'imagin'R, portant le nombre de bibliothèques associées à 17.

Cet espace communal de 175 m² dispose de plus de 4 500 ouvrages pour tout public, 400 ouvrages du département de Maine-et-Loire, 140 livres en anglais et possède une salle informatique ouverte pendant les permanences.



L'IMAGIN'R AU SERVICE DE LA CULTURE POUR TOUS

Le réseau l'imagin'R c'est :

- Emprunter et rendre des documents dans l'ensemble des bibliothèques du réseau grâce à la carte unique et au service de navette.
- Consulter sur place gratuitement les collections des bibliothèques ou accéder à Internet.
- Utiliser les ressources de la bibliothèque numérique accessible depuis l'adresse www.bibliotheques.agglo-saumur.fr (livres en téléchargement, vidéos à la demande, presse en ligne, autoformation...).
- Découvrir les rendez-vous culturels des 3 médiathèques et 31 bibliothèques associées dans l'agenda trimestriel.
- Se former aux outils numériques dans les cybercentres (emploi, créations multimédias, bureautique, scolaire, loisirs, conseils techniques...) ou dans les salons numériques des médiathèques (prêt de liseuses, lpad...).

l'imagin'R
Réseau des bibliothèques
Communauté d'agglomération
Saumur Val de Loire



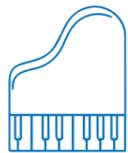
7 400
enfants

accueillis dans les
bibliothèques du réseau
parmi 340 classes (écoles,
collèges et lycées) et 52
structures petite enfance



240
bénévoles

25
agents
(23,8 ETP)



20
disciplines
enseignées

Parmi elles :
l'éveil musical, le piano,
la formation musicale, la
flûte traversière,
les percussions, les cuivres
ou encore le chant.



24
professeurs

qui transmettent leur
passion de la musique



3
lieux
d'enseignement

Saumur, Doué-en-Anjou
et Montreuil-Bellay

UNE ÉCOLE DE MUSIQUE SANS FAUSSES NOTES

L'année 2019 a permis d'installer la prise de compétence de l'enseignement musical sur le territoire de l'Agglomération Saumur Val de Loire. Outre le fait d'avoir un tarif unique, souhait des élus communautaires en 2018 et ce, quelque soit la structure dans laquelle adhère un élève, l'école de musique a rayonné en se déplaçant sur différentes communes du territoire : à Ambillou-Château, commune déléguée de Tuffalun, avec « jazz toute », à Vernantes et Saumur pour des concerts scolaires, à Brézé pour le concert des professeurs en présence du compositeur Anthony Girard, professeur d'écriture au Conservatoire Supérieur de Musique de Paris.

Certaines classes de l'école de musique de Saumur ont participé aux auditions des écoles associatives dans un esprit de partenariat et d'échange.



Le 15 juin 2019, l'École de musique Saumur Val de Loire ouvrait ses portes au public afin de faire découvrir les disciplines enseignées.



Tout au long de l'année, l'École de Musique planifie des auditions, des ballades musicales, du Jazz vocal avec des enfants...

Couvrir les zones blanches

Lors de l'étude pour la prise de compétence, deux zones blanches avaient été identifiées : Gennes-Val-de-Loire et Vernueil-le-Fourrier. Dans une logique de proximité, voulue par les élus, des cours de sensibilisation aux cuivres ont été ouverts à titre expérimental à la rentrée de septembre 2019 dans les écoles primaires de Vernueil-le-Fourrier et de Vernantes. Une découverte instrumentale cuivres et violoncelle a également été programmée au Centre de Loisirs de Gennes-Val-de-Loire.

Les enfants chantent au Centre hospitalier de Saumur

L'année s'est terminée avec une prestation des classes d'éveil et de formation musicale au Centre hospitalier de Saumur et à la résidence Clair-Soleil. Plus de 60 enfants se sont déplacés pour interpréter des chants traditionnels de Noël.

SPECTACLE VIVANT 2018-2019 : PLUS DE 17 000 SPECTATEURS



93
spectacles

en 2019 dont 3 festivals,
la Folle Journée
(2 259 spectateurs),
Mômes en Folie
(4 712 spectateurs) et
Au Ranc'art des bambins
(1 159 spectateurs)



27
spectacles

décentralisés à Montreuil-Bellay,
Doué-en-Anjou, Fontevraud-
l'Abbaye, Varennes-sur-Loire,
Distré, Varrains, Bellevigne-les-
Châteaux, Gennes-Val-de-Loire,
Vernoil-le-Fourrier, Parnay



8
événements
poésie

dans le cadre du Centre de
Rencontres de la Poésie
Contemporaine du Dôme



11
expositions

dans les galeries du Théâtre
permettant à 35 artistes de
recevoir 10 447 visiteurs

Et aussi :

- 4** lundis du Jazz décentralisés sur le territoire,
- 5** stages de pratique artistique,
- 1** répétition publique,
- 3** résidences de compagnie, en théâtre et en jeune public,
- 8** artistes associés dont 2 poètes,
- 1** soirée VIP pour 15 étudiants



Médiation

(rencontres, ateliers, bords de scène et visites d'exposition)

- **2 892 places** très jeune public et jeune public scolaires
- **88 places** « solidaires » pour les publics éloignés de la Culture
- **7 séances** de médiation « Famille »
- **62 séances** de médiation « Scolaires »

En 2019, l'Agglomération Saumur Val de Loire a mis à disposition des espaces du Théâtre le Dôme pour 42 événements dont Livre et Vin, Anjou Vélo Vintage, le Marathon de la Loire, SaumUrban Trail, Saumur So Bio (700 personnes), Dîner des Chefs (150 personnes), France 3 Pays de la Loire, Salon des créateurs Prestige de Loire (1 200 personnes) ainsi que pour les 7 soirées d'été du Syndicat des Vins (1 400 personnes).



28 950 €
de mécénat

d'entreprises
et de particuliers



33 000 €
d'aides

aux manifestations
culturelles pour 33 projets



PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT POUR LES 6 PROCHAINES ANNÉES : LE PROJET ARRÊTÉ

Par délibération en date du 22 juin 2017, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a prescrit l'élaboration de son Programme Local de l'Habitat (PLH) devant couvrir l'intégralité de son périmètre territorial.

Résultat d'un travail concerté avec l'ensemble des communes, mais également avec les acteurs locaux et les partenaires institutionnels et associatifs, le PLH est un document stratégique de programmation qui définit, pour 6 ans, l'ensemble de la politique de l'habitat de la collectivité.

Le PLH, évalué annuellement et à mi-parcours, est constitué de trois volets qui s'articulent entre eux : un diagnostic, des orientations stratégiques et un programme d'actions territorialisé.

Les orientations, définies par les constats émanant du diagnostic, débouchent sur un programme d'actions territorialisé : marketing territorial, émergence de projets d'innovation résidentielle, priorité à la revalorisation de l'existant, accompagnement des ménages lors de la réalisation de travaux, lutte contre la précarité énergétique, mise en place d'une plateforme de mise en réseau et d'informations... Au total 19 actions construites sur le « pari de l'attractivité résidentielle pour le plus grand nombre ».

Une territorialisation des objectifs

Des objectifs territorialisés sur quatre secteurs : la ville centre Saumur, 5 communes d'équilibre (Allonnes, Doué-en-Anjou, Gennes-Val-de-Loire, Longué-Jumelles et Montreuil-Bellay), 14 communes de proximité et 25 communes rurales, ont été fixés à l'appui des potentiels fonciers identifiés dans le cadre des procédures d'élaboration des PLUi/PLU en cours, des taux de vacance (environ 4 800 logements vacants sur le territoire de l'Agglomération) et des enjeux de développement de l'offre financièrement accessible. Ces objectifs fixent une production globale de 2 700 logements jusqu'en 2026 dont 1 800 logements en construction neuve et 900 logements en rénovation.

En séance de Conseil communautaire du 12 décembre 2019, les élus ont arrêté ce projet ouvrant ainsi la phase d'approbation où chacune des communes devra délibérer dans un délai de deux mois avant qu'un deuxième arrêt, enrichi, le cas échéant, des avis des communes membres, ne soit soumis au Conseil communautaire.



7

lettres d'infos PLH

L'Agglomération a lancé en mai 2019 « A propos du Programme Local de l'Habitat », une lettre d'informations mensuelle.

Renforcer l'image accueillante du territoire

LA REVITALISATION URBAINE

La mise en œuvre du dispositif Anjou Cœur de Ville lancé en 2015 concernent désormais 10 communes du territoire.



Les études pré-opérationnelles débutées en 2019 sur les communes de Saumur, Allonnes et Longué-Jumelles ont abouti à la formalisation de scénarii d'intervention sur les thématiques de l'habitat, du commerce et de l'aménagement des espaces publics.

La mission d'étude conduite sur Saumur a permis aux habitants de bénéficier du conseil et de l'expertise de professionnels de l'urbanisme et de l'architecture au travers de 25 entretiens d'accompagnement de projets portant sur 34 logements.

L'Agglomération a lancé en 2019 un troisième et ultime appel à manifestation d'intérêt auquel ont répondu 5 communes. 3 ont été présélectionnées : Gennes-Val-de-Loire, Bellevigne-les-Châteaux et Vernantes. Un prédiagnostic va être conduit par le département de Maine-et-Loire en vue de confirmer leur éligibilité au dispositif.

Après 2 ans d'études, les communes de Montreuil-Bellay, Vivy et Fontevraud-l'Abbaye se sont engagées par convention dans une phase opérationnelle de 5 ans dès 2020. Cela concerne des travaux d'amélioration de l'habitat ouverts à 126 logements des secteurs de centre-ville pour un engagement financier total des partenaires de 2,017 M d'€.



10

communes

concernées par Anjou Cœur de Ville en 2019

Subventions au parc public : 71 000 €

94 logements en réhabilitation-amélioration thermiques

8 logements à bas loyer en acquisition-amélioration

6 programmes Saumur Habitat soutenus

Subventions au parc privé : 101 389 €

106 logements en amélioration énergétique, adaptation au vieillissement et/ou au handicap, création logement social privé, habitat indigne



3

hébergeants

ont accueilli 5 jeunes dans le cadre du dispositif Hébergement chez l'habitant



78

jeunes

accompagnés dans le cadre du dispositif d'Accueil Information Logement Jeunes



4

logements

conventionnés très social



14 628 €

versés

par l'Agglomération pour le financement de travaux des logements temporaires


150
professionnels

ont participé à la 5^e édition du salon de l'Habitat en 2019

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire conduit des actions en matière d'habitat définies dans le cadre de son Programme local de l'habitat. Diverses animations gratuites, comme « Traque aux watts », ont ainsi été programmées en partenariat avec l'Espace info énergie du Maine-et-Loire. L'objectif est de favoriser l'amélioration de l'habitat et d'accompagner les propriétaires dans d'éventuels travaux et démarches comme par exemple le changement des huisseries, de l'isolation ou des travaux de rénovations.

Du 22 au 24 mars 2019, le hall et les extérieurs du Parc-expo du Breil accueillait plus de 150 exposants venus principalement du territoire de l'Agglomération Saumur Val de Loire, montrant ainsi le savoir-faire des entreprises, des artisans et des collaborateurs.

Le Pôle habitat de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire était également présent afin de conseiller les Saumurois sur les aides financières possibles, l'hébergement jeunes, la rénovation, l'adaptation au vieillissement/handicap...



AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE : NOUVELLES RÈGLES D'USAGE ET DE GESTION

Suite à la fusion, l'Agglomération disposait de 3 logiciels de gestion pour les 9 aires d'accueil des gens du voyage du nouveau territoire. En début d'année 2019, afin de sécuriser la régie et le contrôle à distance des consommations et d'optimiser les déplacements sur sites, un système de télégestion unique a été installé. Ce nouvel outil permet une meilleure gestion et satisfait les gestionnaires comme les usagers qui peuvent désormais suivre leur consommations sur un smartphone.

En 2019, pour le confort des usagers, la Communauté d'Agglomération a continué les travaux d'amélioration des blocs sanitaires en les équipant de toilettes à l'anglaise sur l'aire d'accueil à Distré ainsi qu'en rafraîchissant les peintures intérieures. Cette aire est désormais raccordée au réseau d'eaux usées de la commune.

Pour faciliter le travail des gestionnaires des aires d'accueil, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'un nouveau règlement d'usage et de gestion, notamment pour intégrer les évolutions techniques. Un travail en amont a été effectué à l'échelle départementale pour harmoniser les tarifs mais aussi les pratiques professionnelles.

2^e Programme d'Accueil et d'Animation validé

Sur le plan social, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a validé son 2^e Programme d'Accueil et d'Animation (PAA) 2018-2023. Ce document opérationnel, piloté par le Groupe Local de Travail et de Suivi qui se réunira une fois par an, s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage.

SUR L'AIRE DE GRANDS PASSAGES À ALLONNES :

Le nouveau décret N° 2019-171 du 5 mars 2019, cadrant les grands passages, demandait d'harmoniser autant que possible les pratiques à l'échelle du Département.

Afin de faciliter la gestion des grands passages, la Communauté d'Agglomération est allée dans ce sens et s'est dotée d'un règlement intérieur ainsi que d'une nouvelle tarification. Des modifications techniques sont également programmées telles que l'installation d'éclairages solaires.



80%

de taux d'occupation 2019 sur l'ensemble des aires d'accueil du territoire



5

grands rassemblements

des gens du voyage accueillis en 2019. (405 caravanes au total)



2

**UN TERRITOIRE DYNAMIQUE,
CAPTEUR D'INNOVATIONS
ET DE NOUVELLES ACTIVITÉS**



Le 9 décembre 2019, le groupe choletais Hofica, spécialisé dans la mode et le luxe, prenait possession de l'usine-relais construite par l'Agglomération Saumur Val de Loire sur la zone de la Saulaie V à Doué-en-Anjou.

Attirer de nouvelles entreprises, permettre l'innovation et le développement endogène

UNE POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a inscrit dans le libellé de la compétence obligatoire développement économique des communautés d'agglomération la prérogative « **politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire** ».

Partie intégrante du développement économique et de l'aménagement du territoire, le commerce participe pleinement à l'attractivité du territoire.

La politique locale du commerce menée peut se définir comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'actions qui peuvent être transférés à l'Agglomération et ceux qui demeurent à un niveau communal.

Intérêt communautaire en matière de politique locale du commerce et de soutien aux activités commerciales

La politique locale des commerces comprend, pour 2019-2020 :

- la mise en place d'un observatoire du commerce,
- l'élaboration d'une stratégie de développement commercial,
- la définition et la mise en œuvre de politiques de soutien à la modernisation des commerces notamment en direction des commerces de centre-ville et centre-bourg,
- l'accompagnement des professionnels sur les nouvelles tendances et les actions de professionnalisation (*veille numérique, développement durable, apprentissage de l'anglais...*),
- l'information et la communication sur les actions d'accompagnement,
- les aides relevant du périmètre de l'Agglomération au travers d'une politique de soutien à la modernisation des commerces (*fonds Leader, appel à projet FISAC, aide de l'Agglomération*).

L'AGGLO POURSUIT LA CONSTRUCTION D'ATELIERS ET D'USINES-RELAIS

Soucieuse de favoriser la création et l'implantation d'activités économiques sur son territoire afin de soutenir l'emploi et le développement économique, la collectivité investit régulièrement dans la construction d'ateliers et d'usines-relais.

À Doué-en-Anjou, sur la **zone d'activité de la Saulaie**, deux ateliers relais de 324 m² et de 392 m² sortent actuellement de terre pour une livraison en 2020 avec un coût prévisionnel de 500 000 € HT.

De même, il a été construit sur la parcelle voisine, une usine-relais destinée à l'Atelier Douessin (Groupe Hofica) pour sa fabrication d'articles de maroquinerie de luxe. Le premier coup de pioche a été donné le 10 juillet 2019. À terme, cette implantation de 872 m² et d'un montant de 772 000 € permettra plus de 300 emplois.

D'autres projets en étude

À Montreuil-Bellay, deux constructions d'ateliers-relais sont envisagées sur la **ZI Europe Champagne** avec une superficie de 200 m² chacun, comprenant un atelier avec un bureau et un local social. Coût prévisionnel 375 000 €.

Sur la **zone de la Ronde** située sur les communes d'Allonnes et de Neuillé, trois ateliers-relais ont trouvé des locataires au 1^{er} semestre 2019 dont Art Métal Ouest et Métallerie de la Loire.

Des études pour deux projets d'usine-relais de 800 m² et de 1 000 m² pour un coût prévisionnel respectivement de 590 000 € et de 755 000 € (hors foncier) sont en cours.

A l'étude également, une troisième usine-relais d'une surface de 800 m² pour une enveloppe budgétaire hors

foncier de 550 000 €.

La construction de deux ateliers-relais de 400 m² chacun, est aussi envisagée sur une parcelle de 3 800 m² sur la **zone Actiparc de Jumelles** à Longué-Jumelles. Livraison pour 2021.

Zone d'activité Bonneveau à Brain-sur-Allonnes, un atelier-relais d'une superficie de 300 m² sera livré début 2021 afin d'accueillir la société Zucca Métal (métallurgie). Coût de l'opération hors foncier 400 000 €.

Même scénario sur la **zone de Chacé** à Bellevigne-les-Châteaux où un atelier-relais d'un montant hors foncier de 454 000 € accueillera la société Billaudeau Conditionnement (maintenance industrielle).



Lundi 7 septembre 2019, un premier coup de pioche officiel et symbolique a été donné en présence d'élus et des artisans de la commune.

ALLONNES : LE PROJET DE LA ZONE ARTISANALE DE GRAND-BOIS SE CONCRÉTISE

En 2017, toutes les zones économiques situées dans le périmètre de la nouvelle Agglomération entrent dans les compétences de la collectivité. Les terrains de la future zone artisanale de Grand-Bois sont donc rétrocedés. Les travaux de viabilisation de la zone ont débuté en septembre 2019.

Un plus : l'assainissement collectif

Idéalement situés à proximité de la sortie d'autoroute et de la déviation d'Allonnes récemment inaugurée, les terrains seront aussi dotés d'un assainissement collectif ce qui n'engendrera pas de coût supplémentaire tant en construction qu'en fonctionnement pour le futur acheteur. Le prix du mètre carré annoncé est de 12 €, assainissement compris. Cette zone est ouverte aux artisans d'Allonnes et d'ailleurs. Elle compte 2,5 hectares cessibles morcelés pour le moment en cinq à six parcelles, mais le découpage peut être redéfini en fonction des besoins.



2,5 Ha

de terrain disponibles sur la zone artisanale de Grand-Bois



340 k€

de travaux prévisionnels pour la zone artisanale de Grand-Bois, dont 111 k€ d'aide de l'État et 40 k€ de la Région



CLAUDE SOCIALE D'INSERTION

La clause sociale d'insertion est un réel atout pour le développement d'une commande publique socialement responsable. Son rôle est de mettre en situation d'emploi des personnes éloignées du marché du travail dans le cadre d'un rythme adapté et avec un encadrement renforcé pour retrouver progressivement les repères professionnels.

Un accompagnement qui permet la construction d'un projet par l'acquisition de compétences, la réalisation de bilans professionnels, des actions de formation et une aide à la recherche d'emploi.

Ce dispositif est assorti d'un accompagnement social permettant une prise en compte de l'ensemble des difficultés du salarié et une approche globale de la personne.

210 bénéficiaires en 2019

Depuis le début de l'année 2019, une dizaine de maîtres d'ouvrage, une centaine d'entreprises et près de 150 acteurs de l'économie et de l'emploi participent quotidiennement à la création d'emploi par le biais de la clause sociale d'insertion qui bénéficie actuellement à 210 salariés. Près de 260 contrats de travail ont été signés.

Une charte de bonnes pratiques pour la clause d'apprentissage

Lundi 7 octobre 2019, Jean-Michel Marchand, président de l'Agglomération Saumur Val de Loire, entouré du sous-préfet, de chefs d'entreprise, de présidents de fédérations du BTP et du paysage ainsi que de bénéficiaires, signait une charte de bonne conduite avec les fédérations.

Il s'agit d'affirmer le soutien à l'apprentissage comme voie d'accès aux métiers du bâtiment, des travaux publics et du paysage, par le biais des clauses sociales d'insertion, à l'échelle du territoire.



210

salariés ont bénéficié de la clause sociale d'insertion



260

contrats de travail ont été signés

L'AGGLOMÉRATION SOUTIEN LES ENTREPRISES QUI SE DÉVELOPPENT ET INVESTISSENT SUR SON TERRITOIRE ET FAVORISE L'IMPLANTATION D'ACTIVITÉS NOUVELLES

Aides à l'immobilier en 2019 :

€ 115 320 €

Sous forme d'avance remboursable, cette aide permet de faire lever auprès des banques dans le cadre d'un investissement immobilier (acquisition, extension, réhabilitation) de plus de 100 000 €.

En 2019, 3 dossiers ont bénéficié de cette aide :

- Carrosserie Charrier, Doué-en-Anjou, 50 000 €,
- Anjou Paysage, Saumur, 20 320 €,
- Valorise, Saumur, 45 000 €.

Modernisation de l'appareil productif en 2019 :

€ 250 802 €

Sous forme de subvention, cette aide financière permet aux TPE/PME de se moderniser afin de rester compétitives et/ou augmenter leur chiffre d'affaires et/ou réduire la pénibilité...

En 2019, 9 entreprises se sont vues attribuer cette aide :

- Carrosserie Charrier, Doué-en-Anjou : 18 818 €,
- Vérandas Angevines, Saint-Philbert-du-Peuple : 30 000 €,
- Loire Carrosserie, Gennes-Val-de-Loire : 23 936 €,
- Société Guérin, Gennes-Val-de-Loire : 30 000 €,
- Loire Impression, Saumur : 30 000 €,
- AAS Industries, Bellevigne-les-Châteaux : 30 000 €,
- Veg'Extra, Montreuil-Bellay : 30 000 €,
- BF Usinage, Vivy : 28 049 €,
- Combronde Packaging, Montreuil-Bellay : 30 000 €.

Aide aux start up en 2019 :

€ 10 000 €

Une aide financière est fléchée pour les entreprises en cours de création, basée sur des concepts innovants, à forte valeur ajoutée et/ou ayant un impact territorial fort.

En 2019, 1 dossier a été soutenu :

- Spiral des Sables à Varennes-sur-Loire à hauteur de 10 000 € pour le projet d'installation d'une ferme de production de spiruline.



LES VENTES 2019

- Fin du crédit-bail de DMC Maintenance Industrielle sur la zone Anjou Actiparc de Jumelles ; la société acquiert le bâtiment pour l'euro symbolique. (1 € - 04/02/2019)

- Fin du crédit-bail de la société Remiga sur la zone de la Saulaie à Doué-en-Anjou qui acquiert le bâtiment. (545 € - 22/03/2019)

- Vente de l'atelier-relais n°1, zone du Champ-Blanchard à Distré au profit de la société Pyramidor. (130 000 € - 23/12/2019)

- Vente de parcelles sur la zone du Champ-Blanchard à Distré : Escoval (1 € - 05/04/2019) et SCI Eb Lori (24 891 € - 31/07/2019)

- Vente de l'atelier-relais n°3 sur la zone de la Ronde à Allonnes/Neuillé au profit de la société Talode. (123 750 € - 17/04/2019)

- Vente de l'usine-relais, ZI à Chacé, à la société civile immobilière FJA. (109 734 € - 01/04/2019)

- Vente de parcelles sur la zone industrielle à Chacé : Saumur Énergies Vertes. (1 € - 05/04/2019)



DATA CENTER

DeepData est efficace en milieu souterrain (zéro emprise foncière de surface, contrôle complet du refroidissement en circuit fermé, sobriété drastique de la consommation énergétique de 2015 à 2018).

En 2019, DeepData a démontré sa capacité à laisser le site intact en fin d'exploitation ainsi qu'à gérer le cycle de vie complet de ses composants.

En fin d'année, le Consortium industriel et territorial a validé la capacité de la solution DeepData à être commercialisée pour partir en exploitation.

DEEP DATA La marque deepdata a été déposée auprès de l'INPI en novembre 2019

INITIATIVE ANJOU : 43 ENTREPRISES AIDÉES

En 2019, 43 entreprises ont bénéficié d'un prêt d'honneur Initiative Anjou, soit une augmentation de 59% par rapport à 2018. Ce sont 39 TPE et 4 PME dont 21 créations d'entreprise, 21 reprises d'entreprise et 1 développement.

353 500 €

prêtés par
Initiative Anjou

72 000 €

prêtés par
Initiative Pays de la Loire pour
des reprises d'entreprise

5 000 €

prêtés par
la Caisse des Dépôts pour des
parcours entrepreneur



Ils ont bénéficié
d'un prêt d'honneur en 2019

REPRISES D'ENTREPRISE : **141** emplois créés ou maintenus sur l'Agglomération

L'AGGLOMÉRATION SOUTIENT LA FILIÈRE ÉQUINE

L'Agglomération Saumur Val de Loire accompagne la filière équestre en apportant un soutien financier aux manifestations portées par le Comité Equestre ou Saumur Attelage.



91 000 €

pour les événements
portés par le Comité Équestre
Concours Complet International : 45 500 €,
Dressage : 10 500 €, Voltige : 10 500 €,
Archeval : 4500 €, HITS : 20 000 €



21 000 €

pour le Concours
d'attelage international
au profit de Saumur Attelage



15 250 €

attribués à l'IFCE
pour les galas
du Cadre Noir



C'est l'entreprise A&Z Performance qui a servi de décor, jeudi 4 juillet 2019, au lancement du dispositif Territoires d'Industrie.

Le dispositif Territoires d'Industrie est lancé sur l'Agglomération

De nombreux chefs d'entreprise du territoire, des élus locaux et nationaux, le sous-préfet de l'arrondissement de Saumur et Bruno Bonnell, député, membre de la commission Territoires d'Industrie étaient présents le jeudi 4 juillet 2019 au lancement du dispositif éponyme.

Numérique et écologie industrielle

« Au début, notre mission était quelque peu technocratique avec un découpage administratif strict, a précisé Bruno Bonnell, lors de son intervention. Pour ma part, je me suis battu afin de travailler d'abord avec l'historique des territoires et surtout travailler dans la proximité. Il y a certes des territoires qui sont de facto reconnus Territoires d'Industrie. Et puis il y en a d'autres, plus atypiques sur lesquels il faut aller voir de près. C'est le cas du Saumurois. Ici, nous avons fait le double constat du développement avéré du numérique et de la revendication de l'écologie industrielle. Et les opportunités pour réinventer l'industrie de demain sont bel et bien là. L'industrie est sexy et il faut le faire savoir. » Il est à noter que les métropoles ne sont pas éligibles au dispositif.



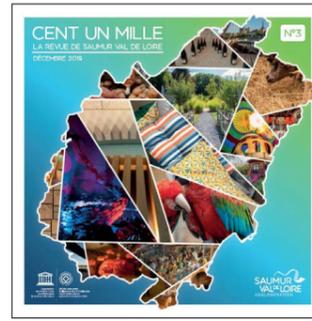
Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie, le 22 novembre 2018, le programme Territoires d'Industrie bénéficie à 141 territoires en France, vers lesquels plus de 1,36 Md d'€ est orienté prioritairement. D'importants moyens humains et techniques viennent également compléter le dispositif.

Quatre enjeux majeurs

Ce programme de Territoires d'Industrie s'articule autour de quatre enjeux majeurs : recruter, innover, attirer des projets et simplifier les démarches des entreprises. Dix-sept mesures viendront renforcer ce programme pour aider les industriels à développer ou renforcer leurs projets. Depuis la fin 2000, la France a perdu 960 000 emplois industriels. L'industrie ne représente plus que 12,5 % de la population active occupée, un des taux les plus bas en Europe. « Notre démarche de reconquête industrielle est donc territoriale, avec un véritable changement de méthode qui met les régions et les intercommunalités au cœur du dispositif. Tout cela nous permettra de mieux travailler ensemble à l'avenir de l'industrie française », confiait le Premier ministre, en novembre 2018, pour bien préciser le but de Territoires d'Industrie.

Un travail collectif

« Nous ne figurions pas dans le dispositif initial de Territoires d'Industrie, alors que nous estimions le mériter », déclarait Jean-Michel Marchand, président de l'Agglomération Saumur Val de Loire en préambule du lancement du dispositif. « Nous nous sommes appuyés sur des données statistiques pour atteindre les critères nous permettant d'être éligibles. Nous avons travaillé d'arrache-pied, en collaboration avec la Région, l'État et les collaborateurs de Laetitia Saint-Paul, députée de la 4^e circonscription de Maine-et-Loire qui est allée défendre et soutenir notre cause auprès du député Bruno Bonnell à savoir : démontrer que notre territoire est à la fois actif et attractif. »



Le numéro 3 de la revue Cent un mille est paru en décembre 2019. Il a été édité à 5 500 exemplaires et est consultable sur www.saumurvaldeloire.fr.

Cette édition met en avant 14 entreprises jouant un rôle dans l'économie touristique du territoire. Illustrés par les clichés de la photographe angevine Coralie Pilard, les articles évoquent tous les pôles du territoire à travers diverses activités montrant la richesse et la diversité du Saumurois en matière de tourisme.

Développer les formations professionnelles et supérieures et favoriser l'emploi des jeunes

LA PREMIÈRE PIERRE DU FUTUR PÔLE DE FORMATIONS SUPÉRIEURES POSÉE



Le Pôle de formations supérieures à Saumur s'est concrétisé avec le début du chantier en septembre et la première pierre posée officiellement jeudi 19 septembre. Un projet inédit mené conjointement entre la région des Pays de la Loire et l'Agglomération Saumur Val de Loire.

Le Pôle de formations supérieures prévoit le regroupement de plus de 700 jeunes en formation initiale et continue (étudiants, apprentis). Le futur bâtiment a vocation à rassembler sur le même site les formations universitaires de l'UFR équestre, ainsi qu'en tourisme et en hôtellerie (ESTHUA), composante de l'Université d'Angers, des formations sanitaires et sociales de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) et de l'Institut de Formation d'Aides-Soignants (IFAS) dépendant du Centre hospitalier de Saumur et des formations de tailleurs de pierre dispensées par l'association des Compagnons du Devoir.

Plan de financement :

Région des Pays de la Loire :
7 286 835 € (60 %)

Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire :
3 751 271 € (31 %)

État dans le cadre du contrat de plan État-Région :
1 111 894 € (9 %)



+ de 700

jeunes seront accueillis
en formation initiale
ou continue



12,15 M€

Montant total du projet

Renforcer et structurer l'offre touristique



45 000
festivaliers

sur le village
contre 40 000 en 2018
et 30 000 en 2017



9 800
participants

sur les parcours
contre 8 300 en 2018
et 6 800 en 2017



105 k€

L'Agglomération a financé Anjou Vélo Vintage à hauteur de 105 k€, la Ville de Saumur, 65 k€ + 40 k€ en apports techniques, Doué-en-Anjou, 10 k€, la Région, 10 k€ et le Département 15 k€.

ANJOU VÉLO VINTAGE : L'ÉVÉNEMENT QUI RASSEMBLE TOUJOURS PLUS DE MONDE

L'édition 2019 d'Anjou Vélo Vintage s'est déroulée pour la première fois en juillet, les 5, 6 et 7. Depuis 2018, c'est à la société publique locale (SPL) Saumur Val de Loire Tourisme qui est en charge d'organiser Anjou Vélo Vintage. Pour assurer le bon déroulement un marché public avec la société LÉO a été conclu.

Cette 9^e édition a de nouveau monté une marche puisque ce sont environ 45 000 festivaliers qui étaient présents sur le village et 9 800 personnes sur les parcours.



L'AGGLOMÉRATION A LANCÉ LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET TOURISTIQUE « LA LOIRE À VÉLO TROGLO »

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a ainsi engagé un projet d'aménagement d'un parcours cyclable en milieu troglodytique. Cet itinéraire d'environ 9,6 km entre Montsoreau et Saumur, appelé « Loire à Vélo Troglo » traversera les communes de Montsoreau, Turquant, Parnay, Souzay-Champigny et Dampierre-sur-Loire. Ce nouvel aménagement a pour objectif d'être un véritable produit touristique complet et unique visant l'augmentation de la fréquentation et de la durée des séjours sur le territoire saumurois.

Au vu des études qui ont été effectuées, la mise en œuvre de cet itinéraire nécessite de recourir à une équipe de maîtrise d'œuvre avec une compétence et une expérience affirmées. La mise en œuvre de ce projet comprendra la réalisation de travaux et prestations de natures diverses : sécurisation des cavités et du coteau, mise en place d'équipement le long de l'itinéraire, jalonement, travaux d'infrastructure pour la création de cheminements cyclables, d'une passerelle et d'une scénographie.

Améliorer le taux d'emploi

LE PROJET TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE SUR LES RAILS

L'Agglomération Saumur Val de Loire fait partie des 89 projets émergents validés par l'association Territoires Zéro Chômeur Longue Durée (TZCLD) le 17 juillet 2019, pour la deuxième étape expérimentale.



Mercredi 4 septembre 2019, création de l'association de préfiguration pour un projet Territoires Zéro Chômeur Longue Durée.

Afin, entre autres, de préparer la candidature du territoire saumurois au projet TZCLD et de porter les actions relatives à l'expérimentation en vue de la création d'une ou plusieurs entreprises à but d'emploi (EBE), l'association de préfiguration pour un projet Territoire Zéro Chômeur Longue Durée a été créée le 4 septembre 2019 et le Conseil d'administration élu. Lors du Conseil communautaire du 7 février 2019, les élus avaient, à l'unanimité, voté pour s'engager dans l'expérimentation Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée.



Trois territoires sont pressentis pour l'expérimentation : les quartiers du Chemin-Vert et des Hauts-Quartiers à Saumur et la commune de Montreuil-Bellay.

POINT SUR L'EMPLOI

Entre septembre 2018 et septembre 2019, un grand nombre de demandeurs d'emploi a pratiqué une activité réduite pendant sa période de chômage, une activité qui permet de renforcer l'expérience et les qualifications et de maintenir un lien avec le marché du travail. C'est près de 5 450 demandeurs en recherche active d'emploi à l'échelle de l'Agglomération (situation au 30 septembre 2019) qui ont exercé une activité réduite. 66% d'entre eux ont travaillé plus de 78 heures sur un mois.

Depuis la création de l'Agglomération Saumur Val de Loire en 2017, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A est passé de 5 371 à 4 719, soit une baisse de 12,1%.

Avec 4 400 offres déposées auprès de Pôle emploi (situation au 30 septembre 2019, cumul sur un an, source Pôle emploi), l'offre d'emplois enregistre une progression de 4,6% par rapport à l'année précédente (-2,2% pour le Département et -2,8% pour la Région). 33 % des offres d'emplois sont en contrat à durée indéterminée (CDI), 12% en mission d'intérim, 12% sont des offres d'emplois saisonniers et 42% sont en contrat de travail à durée déterminée (CDD).

L'offre d'emploi durable en constante évolution

L'offre d'emploi durable (offres d'emplois correspondant à des contrats supérieurs à 6 mois) pèse 45,1% et montre une progression significative de 12% sur un an (2% pour la Région et 7,2% pour le Département).

Taux de chômage sur les zones d'emploi du Saumurois



4 400
offres d'emploi

déposées auprès de Pôle Emploi (au 30 septembre 2019, cumul sur 1 an)



- 0,1 %

de demandeurs d'emploi catégorie A entre septembre 2018 et septembre 2019



- 1,1 %

Depuis la création de l'Agglomération Saumur Val de Loire, le taux de chômage est passé de 10% à 8,9%, soit une baisse de 1,1 point (chiffres au 2^e trimestre 2019)



3
UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE
POUR UN ENVIRONNEMENT PRÉSERVÉ



Préserver la biodiversité et la qualité de l'air et de l'eau, réduire les déchets

EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USÉES : EN 2021, DEUX SECTEURS ET DEUX MODES DE GESTION

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglomération Saumur Val de Loire exerce les compétences eau potable et assainissement collectif sur quasiment l'intégralité de son territoire (à l'exception du secteur du syndicat SMAEP de Montsoreau / Candes-Saint-Martin pour l'eau potable).

L'héritage de ces deux services suite à la dissolution des syndicats historiques sur le périmètre de l'Agglomération entraîne une disparité de niveau de compétences à l'échelle de la collectivité. L'échéance globalisée des divers contrats de délégation de service public eau et assainissement au 31 décembre 2020 impose à la Communauté d'Agglomération de définir le futur mode de gestion du service public.

Par délibération du 28 mars 2019, les élus communautaires ont opté pour deux modes de gestion sur le territoire à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- en régie pour le secteur nord Authion
- en contrat de Délégation de Service Public (DSP) pour le secteur sud Authion

Le 26 septembre 2019, le conseil communautaire, par délibération, a fixé la durée de la délégation de service public à 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Encourager une agriculture raisonnée pour une alimentation plus saine

LE MIN DE VIVY S'ENGAGE DANS LE RÉSEAU SAUMUR VAL DE LOIRE AGRICULTURE

Mardi 15 janvier 2019, effervescence renforcée sur le stand de la Somival dans le hall E du parc des expositions d'Angers dans le cadre du Sival, le plus grand des salons des professionnels du végétal en France.

Marchand, président de l'Agglomération Saumur Val de Loire signent la charte d'engagement du Réseau Saumur Val de Loire Agriculture. Ce réseau mobilise des acteurs du monde agricole ou para-agricole en faveur de l'installation et la transmission des exploitations.

Devant les médias locaux et la presse spécialisée, Jean-Pierre Bernheim, président de la Somival et Jean-Michel

L'AGGLO POURSUIT SON ENGAGEMENT DANS LA TRANSMISSION ET L'INSTALLATION

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'engage activement en faveur de l'installation et de la transmission en agriculture.

C'est pourquoi, après avoir mis en place le Réseau Saumur Val de Loire Agriculture, avec comme ambition de créer une dynamique territoriale autour d'un message clé : « transmettre pour s'installer », et après avoir conçu, en 2018, un guide du bon voisinage en Saumurois, la collectivité a, en 2019, mis à disposition des repreneurs et cédants d'entreprises agricoles un guide d'installation et un guide de transmission.

Ces deux guides recensent les étapes et les différentes structures existantes afin que la reprise ou la vente d'une entreprise agricole soit simplifiée.



L'AGGLO AMÉLIORE LA QUALITÉ D'EAU DISTRIBUÉE

Dans le cadre du suivi sanitaire, des analyses ont révélé des épisodes de présence de pesticides dans l'eau issue du captage de l'usine de production d'eau potable de Saint-Martin-de-la-Place, commune déléguée de Gennes-Val-de-Loire. Un taux qui dépasse régulièrement le seuil autorisé sans pour autant représenter un danger pour les consommateurs.

Afin d'améliorer la qualité d'eau potable distribuée, la collectivité a procédé à la mise en place d'un traitement complémentaire de filtration sur du charbon actif en grain permettant l'adsorption des molécules. Une solution temporaire puisque les élus communautaires ont fait le choix de débiter en 2020 des travaux afin de créer une interconnexion sur le réseau limitrophe de Saint-Lambert-des-Levées. L'eau proviendra de l'usine de production du Perreau de Saumur qui ne présente aucune trace de pesticides. Ces travaux mèneront, à l'horizon 2022, à l'arrêt de la ressource de Saint-Martin-de-la-Place, la capacité de l'usine du Perreau permettant l'alimentation de ce secteur. Les travaux de remise aux normes de l'usine de Saint-Martin, qui étaient estimés à 3 M d'€, n'auront donc pas lieu.

La prise en charge du système de filtration supplémentaire (90 000 € HT) ainsi que le coût de location du filtre à charbon (850 € HT/mois) ont entièrement été financés par l'Agglomération Saumur Val de Loire.



ÉCO-PÂTURAGE : DE PLUS EN PLUS DE STATIONS CONCERNÉES

L'éco-pâturage permet l'entretien d'espaces verts tout en s'inscrivant dans une démarche complète de développement durable. Ainsi, des moutons et des chèvres avaient été installés autour de 5 stations d'épuration du territoire en 2018 (Louresse-Rochemenier, Louerre, Ambillou-Château, Vernoi-le-Fourrier et Saint-Philbert-du-Peuple). En 2019, 4 stations supplémentaires bénéficient de ce mode d'entretien des champs et des haies : Les Verchers-sur-Layon « Les Fontaines », Les Verchers-sur-Layon « Argentay », Saint-Georges-des-7-voies et Grézillé. Brigné sera la 10^e station en 2020. Cela porte à une soixantaine le nombre total de moutons et représente un montant annuel de 15 000 € HT (alimentation complémentaire, entretien clôture...).



17

partenaires membres du réseau Saumur Val de Loire Agriculture



1 220

exploitations agricoles sur le territoire dont 153 en Bio, 1 204 chefs d'exploitation



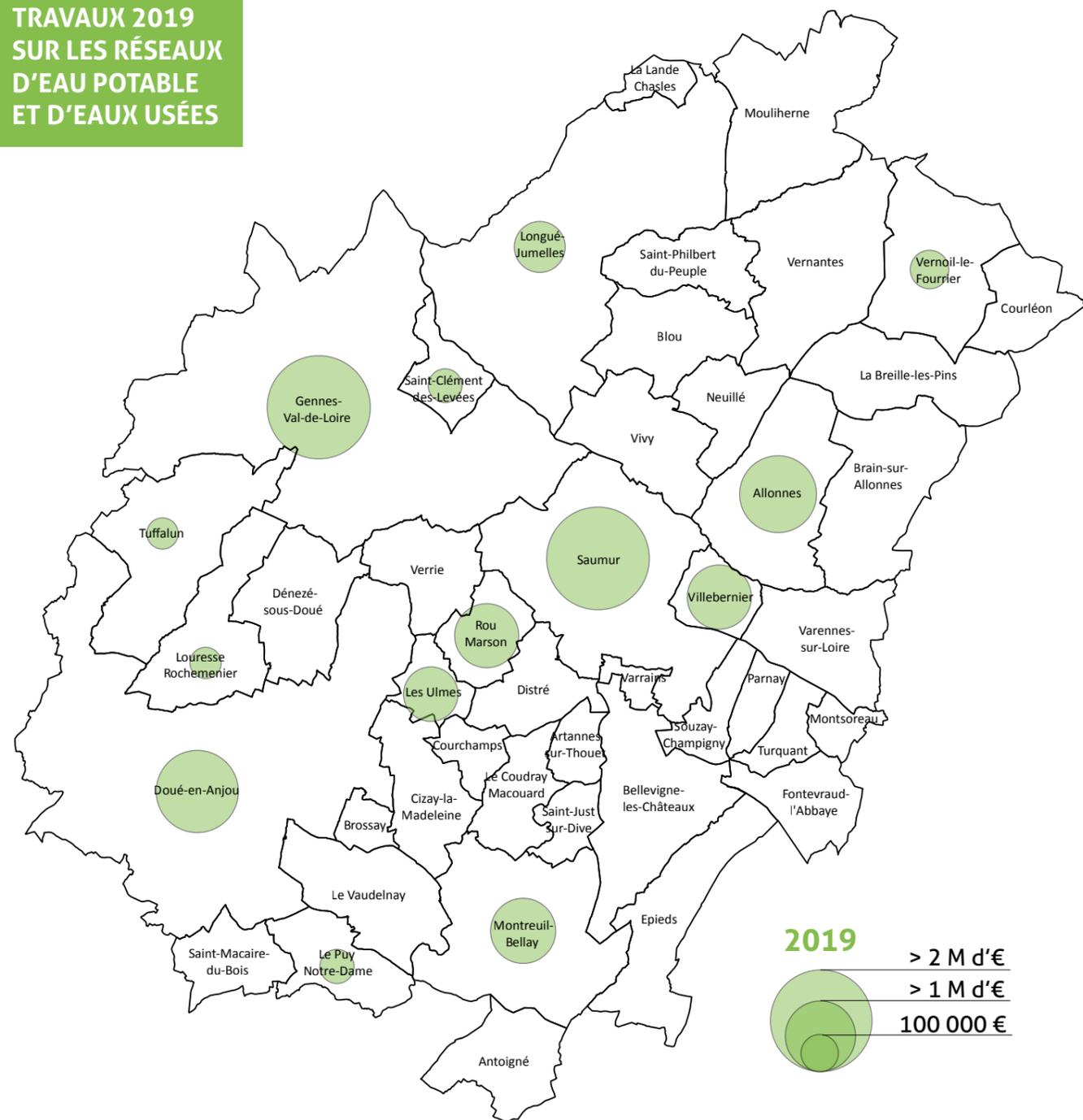
63 438 ha

cultivés soit 51% du territoire de l'Agglomération



3 600

équivalents temps plein salariés à la production



6,21 M €
de travaux
sur les réseaux
d'eaux usées

3,83 M €
de travaux
sur les réseaux
d'eau potable



La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a approuvé le principe de gestion en direct de la compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » à compter du 1^{er} janvier 2020. En 2019, il a été déterminé un calendrier pour la mise en place de l'harmonisation des services aux usagers ménagers et professionnels pour l'ensemble des flux collectés.

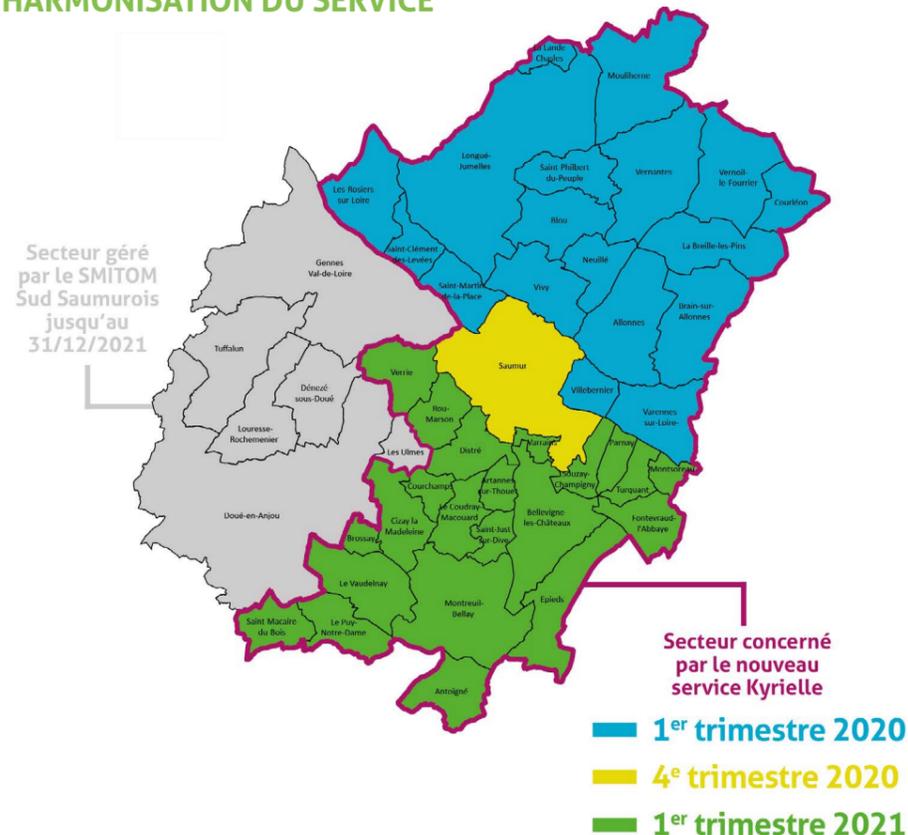
Ainsi, dès 2020, une nouvelle gestion des déchets sera progressivement déployée sur l'Agglomération Saumur Val de Loire. Ces changements sont induits par la loi de transition énergétique pour la croissance verte avec pour objectif entre autres, l'extension des consignes de tri des plastiques à l'horizon 2022.

Ce nouveau service, appelé Kyrielle, se veut équitable tout en offrant un service de proximité, de qualité, performant et adapté à l'évolution de la production des déchets.

Quel financement pour le service ?

Pour les particuliers, le financement du nouveau service Kyrielle est assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), prélevée sur la taxe foncière des propriétés bâties.

La collecte des déchets des professionnels est, quant à elle, financée par la redevance spéciale, en fonction du niveau de service souhaité et pour laquelle le montant de la TEOM facturé est déduit.



La marque « Kyrielle » et son logo ont été déposés auprès de l'INPI en octobre 2019

MONTREUIL-BELLAY : LA DÉCHÈTERIE DE CHAMP-DE-LIVEAU RÉNOVÉE

Afin de répondre aux normes de sécurité et d'accessibilité en vigueur, la déchèterie de Champ-de-Liveau à Montreuil-Bellay, construite en 2003, a été réhabilitée pour le confort des usagers.

Ainsi, depuis le 1^{er} juillet, les usagers disposent d'un site sécurisé, permettant un dépôt plus facile et une valorisation maximale des déchets. Une plate-forme pour la collecte des déchets tels que les végétaux, gravats, bois... a été créée ; l'accès au quai est considérablement amélioré afin de faciliter la circulation ; des garde-corps ont été installés pour sécuriser le dépôt des déchets dans les caissons. Il est désormais possible de déposer les rembourrages (couettes, coussins, oreillers...), les textiles ainsi que les appareils ou mobiliers destinés au réemploi. Coût de l'investissement par l'Agglomération Saumur Val de Loire : 279 000 € HT.





Samedi 28 septembre 2019 : opération Nettoyons le Thouet à Saumur et à Montreuil-Bellay. 60 kg d'emballages, 280 kg de verres, 720 kg de débris divers et 940 kg de ferrailles ont été ramassés.



75
arbres

vieillissants ou menaçants abattus sur 900 m de berges du Thouet en 2019



26 m³
d'encombres

et 27 souches enlevées sur le Thouet



5 km
linéaires

sur 32 km concernés par l'arrachage de jussie

CTMA THOUET 2017-2021

Le contrat territorial des milieux aquatiques 2 a été signé en 2017 entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, le Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Il associe les Fédérations départementales du Maine-et-Loire et des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique, la société publique locale des eaux du Cébron et le Centre permanent d'Initiative pour l'environnement de Gâtine Poitevine.

Le but principal de ce CTMA est, à terme, de restaurer la continuité écologique du cours d'eau et d'améliorer sa qualité globale en matière de faune, flore, morphologie, physico-chimie, température...



Maintenance des ouvrages

L'Agglomération a poursuivi en 2019 ses travaux de maintenance. Pour cela, un diagnostic sur 9 ouvrages a été réalisé par un cabinet spécialisé et des réparations hydrauliques et mécaniques ont été opérées.

LES AGRICULTEURS RIVERAINS DU THOUET ACCOMPAGNÉS

L'Agglomération apporte son soutien aux agriculteurs riverains du Thouet. En 2019, cet accompagnement a permis la fourniture de 2 Km de clôtures, le creusement de 4 puits pour l'abreuvement de bovins et la fourniture de 5 pompes à nez.



125
participants

lors de l'édition Nettoyons le Thouet du 28 septembre 2019 à Saumur et Montreuil-Bellay



2
tonnes collectées

sur les rives du Thouet, 760 Kg de moins qu'en 2018



Dans le cadre du Contrat Territorial des Milieux Aquatiques 2007-2021, La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'associe à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) pour mettre en place des actions de sensibilisation. Spectacle de déambulation joué le 19 juillet 2019 à Montreuil-Bellay.

Et aussi :

- 3** spectacles « espaces naturels sensibles » avec la compagnie Spectabilis,
- 3** sorties nature avec la Ligue de protection des oiseaux (LPO),
- 1** ciné-débat avec la projection du film « Pour une Loire vivante, des bras, des boires... des annexes »,
- 1** dossier préparé pour la création de l'association Foncière Pastorale.



80

personnes

ont participé au ciné-débat « Pour une Loire vivante » du 11 décembre 2019 au théâtre le Dôme

L'AGGLO IMPLIQUÉE DANS LA GESTION DES DIGUES

Les inondations constituent l'un des premiers risques naturels sur le bassin de la Loire et ses affluents. L'Agglomération Saumur Val de Loire est concernée sur son territoire par 32 km de digues domaniales et 7 km de digues communales.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, l'Agglomération Saumur Val de Loire a confié 8,3 km de digues de Saumur à l'EPL (Établissement public Loire) afin d'assurer les missions de fiabilisation et de renforcement des ouvrages, leur surveillance et leur entretien.

En ce qui concerne la gestion de la levée de l'Authion où sont concernés 80 km de digues s'étalant sur 5 EPCI, le dossier de régularisation a été déposé en fin d'année. 2019 a été donc consacré à un important travail de concertation avec les différents acteurs, l'État gérant la digue pour le compte des EPCI jusqu'en 2024.

À SAVOIR

Outil des collectivités créé en 1983, l'Établissement public Loire est impliqué dans la gestion intégrée de l'eau et des risques naturels associés de sécheresse et d'inondation. Il a pris l'initiative fin 2015, avec le soutien financier de l'Europe, de la co-construction du projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) pour la gestion des infrastructures de protection contre les inondations sur le bassin de la Loire et ses affluents.



Inventaires des zones humides sur le Longuéen

L'Agglomération a procédé en 2019 à l'inventaire des zones humides sur le territoire longuéen. À ce titre, 2 163 analyses de sols et 504 analyses de la végétation ont été réalisées sur un total d'environ 2 000 ha de zones humides délimitées.

2019 : 4 NOUVELLES ÉTUDES LANCÉES

L'année 2019 a permis de lancer 4 études en matière de milieux aquatiques portant sur la restauration morphologique du Thouet, l'amélioration de la continuité sur 4 ouvrages, l'inventaire des zones humides sur 8 communes du bassin de l'Authion ainsi que la maîtrise d'œuvre pour la restauration des boires.



93%
en moins

de particules fines
grâce au bio GNV
par rapport au gazole

NO₂

30%
en moins

d'oxyde d'azote
grâce au bio GNV
par rapport au gazole

CO₂

80%
en moins

de CO₂
grâce au bio GNV
par rapport au gazole



3

véhicules

hybrides achetés par
l'Agglo en 2019. Sur un
parc de 56 véhicules, 5
sont électriques et 5 à
moteur hybride

Réduire les consommations énergétiques et développer les énergies renouvelables pour limiter l'émission de CO₂

LA STATION BIOGNV À SAUMUR ET L'UNITÉ DE MÉTHANISATION À CHACÉ BIENTÔT EN SERVICE

La mise en place d'une station bioGNV à Saumur et d'une unité de méthanisation à Chacé sont deux projets portés par Saumur Énergies Vertes, une entreprise de Cizay-la-Madeleine créée en 2017 par trois associés : Lucien Gerbier, dirigeant de LBG Environnement, entreprise spécialisée dans le compost et le bois énergie à Cizay-la-Madeleine ; la SémA-E, société d'économie mixte détenue en majorité par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui intervient dans la collecte et le traitement des déchets ainsi que la société Agriopale Services, société des Hauts-de-France, qui exploite plusieurs plateformes de compostage et unités de méthanisation.

Ces deux infrastructures, dont la mise en service est prévue pour le tout début de l'année 2020, s'inscrivent dans une vraie logique de circuit court et d'économie circulaire avec l'implication d'acteurs locaux. Elles contribuent à la transition



énergétique du Saumurois en limitant localement les émissions de gaz à effet de serre et en produisant une énergie à partir des biodéchets du territoire.

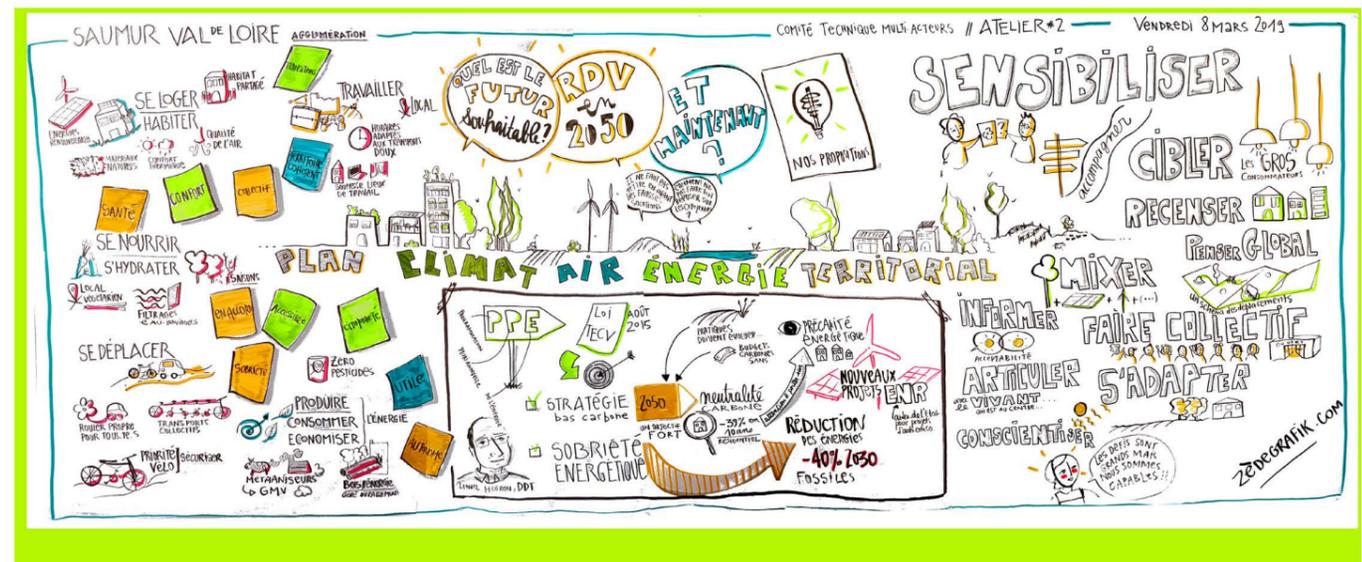
En effet, le biogaz produit par l'unité de méthanisation à Chacé sera valorisé à travers la station bioGNV qui desservira à la fois les transporteurs saumurois mais aussi les bus scolaires, les bennes à ordures ménagères ou tout autre véhicule équipé d'un réservoir adapté. Une partie du biogaz sera également injectée dans le réseau GRDF pour être à la disposition des consommateurs. Environ 2 000 foyers seront alimentés par le méthaniseur pour leur consommation quotidienne.



17 septembre 2019 : l'unité de méthanisation de Chacé en cours de construction

PARC PHOTOVOLTAÏQUE : OBTENTION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

En 2018, l'Agglomération Saumur Val de Loire signait une promesse de bail avec la SEM départementale Alter Energies. Cette dernière va développer une centrale photovoltaïque sur 8 hectares au lieu-dit Champ de Liveau à Montreuil-Bellay. Le permis de construire a été obtenu le 24 décembre 2019. Le parc produira 5,8 GWh/an d'électricité pour alimenter 1 887 foyers (hors chauffage).



Faire du territoire un modèle en matière de qualité de vie

PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL : 1 AN APRÈS LE LANCEMENT

2019 a permis au comité technique multi-acteurs d'écrire et de porter le programme d'actions « Air, Énergie, Climat » pour les six années à venir.

Obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants depuis le 1^{er} janvier 2019, le PCAET est un outil d'animation du territoire qui doit permettre de définir des objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer les conséquences du changement climatique, les combattre efficacement, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France.

Un travail de co-construction

Afin de fixer des orientations dans différents secteurs tels que la mobilité, l'habitat, l'agriculture, les déchets ou bien l'activité économique et de les décliner à travers un plan d'actions opérationnelles, l'Agglomération a mobilisé les acteurs

du territoire dans une démarche de construction du programme d'actions composé de 7 grands axes stratégiques déclinés en 35 chantiers opérationnels.



Le 23 novembre 2019, 53 personnes ont osé une expérience immersive dans le cube #Transition, la fabrique des futurs, en partenariat avec le Cnam Pays de la Loire.

Parmi les temps forts, une consultation citoyenne a permis le recueil de plus de 200 réponses et un forum citoyen #2038 a rassemblé 53 personnes pour imaginer l'avenir en matière de transition énergétique.

CIT'ERGIE

L'Agglomération s'est lancée conjointement avec la Ville de Saumur dans une démarche Cit'ergie. Le label, décerné par l'ADEME, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, est basé sur les compétences des territoires et distingue la performance des meilleures politiques et actions « climat-air-énergie ». 10 ateliers ont eu lieu en 2019.



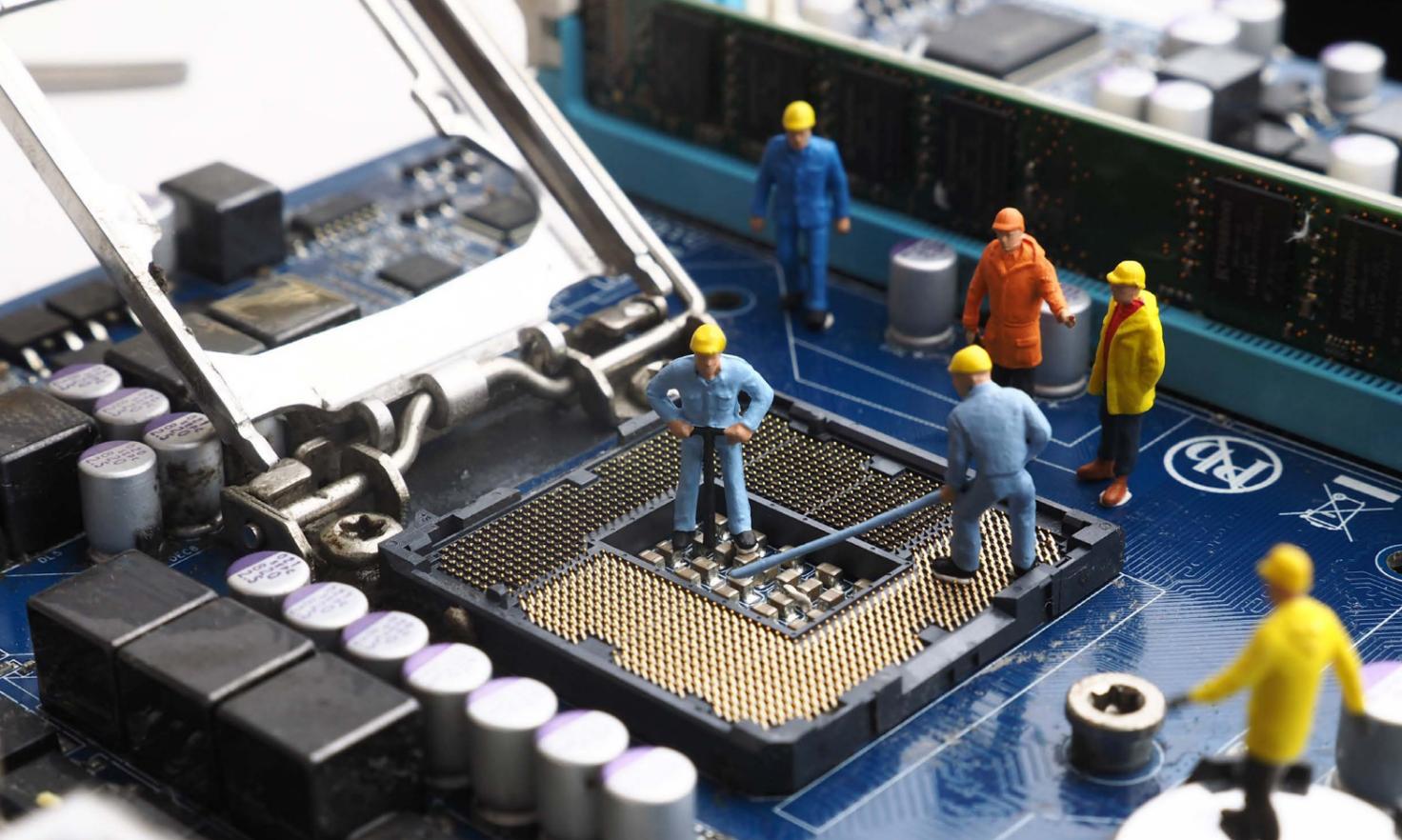
7

paxes stratégiques
déclinés en 35
chantiers opérationnels
composent le plan
d'actions du PCAET

IN SUN WE TRUST

Afin de favoriser le développement des énergies renouvelables et notamment le recours à l'énergie solaire photovoltaïque et thermique, le Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire (Siéml), en partenariat avec les EPCI du département dont l'Agglomération Saumur Val de Loire, a mis en place une plateforme pour répondre à tous ceux qui s'interrogent sur l'opportunité d'une installation solaire sur leur toiture.

www.insunwetrust.solar



Services communs : le partage des ressources

Service courrier :

Le service commun courrier, qui a vu le jour en 2018, a traité en 2019, 81 534 courriers entrants : Agglomération (29,29%), Ville de Saumur (56,39%), CCAS (13,48%) et GAS (0,84%) et 45 875 courriers sortants. Le budget global est de 54 078,45 €.

Un guide sur les bonnes pratiques permettant aux services d'ajuster leur utilisation des services postaux tout en respectant leurs normes a été conçu et sera diffusé aux agents dès 2020.



11 065 Km

parcourus par le
vaguemestre en 2019 et
24 sites desservis dont
8 pour l'Agglomération

Service commandes publiques :

Pour ce qui concerne le service commandes publiques, l'année 2019 a été marquée par le renouvellement de l'équipe avec l'arrivée de deux nouveaux agents.

Des formations sur le logiciel Ordiges ont été déployées pour une meilleure maîtrise des agents.

La dématérialisation est complète. Il est à noter que pour 2019, 100% des procédures de consultations et 81,10% des notifications des marchés étaient dématérialisées. Cette action a permis l'économie de 250 ramettes de papier.



100 %

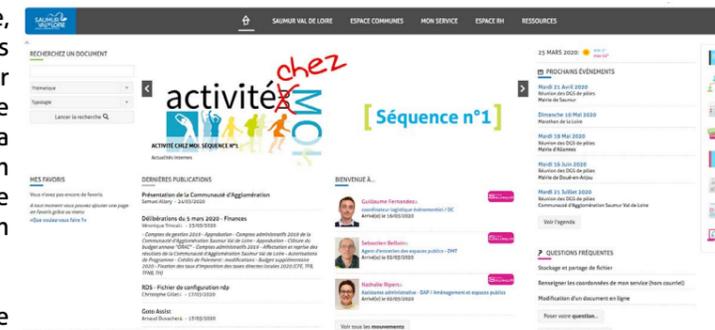
des procédures de
consultations des
marchés publics
dématérialisés en 2019

4 SERVICES COMMUNS

Service informatique :

Le service informatique, en lien avec les services de la Ville de Saumur et la direction générale de l'Agglomération, a participé à la réflexion de la mise en place de la gestion de la relation usager (GRU).

Piloté par le service informatique, l'intranet a été mis en ligne en novembre 2019. Ce nouvel outil permet le partage de données et d'informations (actualités, documents de travail, ressources humaines...), le travail en mode projet, l'accès à des procédures internes... Il est accessible à tous les agents Ville et Agglo depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone connecté à Internet. Les communes de l'Agglomération y ont également un espace dédié.



+ de 1 000

ordinateurs dans le parc
informatique géré par le
service commun



5 FINANCES

Compte administratif 2019

BUDGETS CONSOLIDÉS

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
PRINCIPAL	40 827 K€	52 188 K€	32 097 K€	23 824 K€
EAU POTABLE	5 114 K€	13 742 K€	6 078 K€	3 722 K€
EAUX USÉES	4 742 K€	13 365 K€	10 080 K€	6 691 K€
EAUX PLUVIALES	447 K€	509 K€	193 K€	112 K€
SPANC	138 K€	186 K€	192 K€	194 K€
TRANSPORTS	5 431 K€	5 662 K€	342 K€	762 K€
ORDURES MÉNAGÈRES	10 640 K€	12 922 K€	628 K€	1 302 K€
ORAC	42 K€	48 K€	48 K€	323 K€
LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITÉS	629 K€	3 410 K€	1 946 K€	525 K€
TOTAL GÉNÉRAL	68 010 K€	102 032 K€	51 604 K€	37 455 K€

BUDGET PRINCIPAL : RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019

52 188 K€ (dont résultat de fonctionnement reporté de 8 553 K€)



62,72%

Impôts et taxes

dont

Taxes ménages	42,97%
CFE	24,8%
CVAE	15,6%
TASCOM	4,5%
IFER	4,0%
FPIC	4,3%
Taxe de séjour	2,5%



25,24%

Dotations et subventions



5,41%

Produits des services



2,71%

Autres recettes *



2,43%

Produits exceptionnels



1,49%

Autres produits de gestion courante

* Atténuations de charges, produits financiers, opérations d'ordre

Répartition impôts et taxes :

42,97%
de taxes sur les ménages

48,91%
de taxes sur les entreprises

8,12%
d'autres taxes

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 :

51 604 K€ dont



BUDGET PRINCIPAL : 32 097 K€

dont un reste à réaliser de 7 544 K€
et dont

Développement économique et tourisme : **4 507 K€**

Habitat et urbanisme : **861 K€**

Politiques sportives : **1 424 K€**

Culture : **765 K€**

ASSAINISSEMENT : 10 080 K€

dont un reste à réaliser de 1 798 K€
et dont

Renouvellement de réseaux : 3 648 K€
Reconstruction de STEP(s)* : 1 631 K€

EAU POTABLE : 6 078 K€

dont un reste à réaliser de 1 041 K€
et dont

Renouvellement de réseaux : 3 714 K€

ORDURES MÉNAGÈRES : 628 K€

dont un reste à réaliser de 29 K€
et dont

Champ de Liveau : 357 K€
Points d'apport volontaire : 81 K€
Déchetterie Clos Bonnet : 17 K€
Déchetterie Bellevue : 17 K€

TRANSPORTS : 342 K€

dont un reste à réaliser de 18 K€
et dont

Promotion mobilité douce : 30 K€
PEM Balzac : 11 K€

EAUX PLUVIALES : 193 K€

dont un reste à réaliser de 20 K€
et dont

Extension et renouvellement de réseaux : 55 K€

SPANC : 192 K€

dont un reste à réaliser de 36 K€
et dont

Subventions réhabilitation ANC : 156 K€

* Station d'épuration des eaux usées



9 444 K€

reversés aux communes dans le cadre des attributions de compensation en 2019

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : REVERSEMENT AUX COMMUNES

Le mécanisme des attributions de compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), dont les membres sont déterminés par le Conseil communautaire, est chargée de l'évaluation préalable puis de la fixation du montant de l'attribution de compensation entre une commune et son EPCI.

Ces attributions sont révisables annuellement et lors de tout transfert de charge ou de toute restitution de

compétence entre l'EPCI et ses communes membres.

En 2019, le montant net définitif des AC s'élève à 9 444 462,51 €.

Ce montant prend en compte les révisions dérogatoires liées d'une part aux rétrocessions de compétences (Parc Naturel Régional et GEMAPI) à certaines communes, et d'autre part aux ajustements de charges transférées opérées en 2017 pour les compétences Petite enfance et équipements sportifs. Ces ajustements de charges transférées sont apparus nécessaires après observation de 2 années d'exercice de la compétence par les communes destinataires.



ÉTAT DE LA DETTE 2019

montants en euros

BUDGET	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2019	INTÉRÊTS	AMORT.	ANNUITÉ
PRINCIPAL	30 940 657,56	18 247 473,14	708 681,38	2 057 309,94	2 765 991,32
EAU POTABLE	9 858 287,31	7 911 605,43	118 070,37	559 915,16	677 985,53
EAUX USÉES	16 197 909,59	11 768 441,81	352 128,23	1 018 472,48	1 370 600,71
EAUX PLUVIALES	1 812 245,08	674 734,11	32 418,01	99 472,34	131 890,35
TRANSPORTS	2 400 000,00	1 383 643,32	59 736,04	142 007,97	201 744,01
ORDURES MÉNAGÈRES	389 976,45	255 692,44	2 871,84	41 986,32	44 858,16
TOTAL GÉNÉRAL	64 762 854,36	40 241 590,25	1 273 905,87	3 919 164,21	5 193 070,08

6

RESSOURCES HUMAINES



11,18 M€

Montant en 2019 des charges de personnel et des frais assimilés, tous budgets confonfus



44 118 €

Montant mandaté en 2019 pour la formation du personnel.
39 647 € en 2018



4 148

bulletins de salaire traités en 2019.
+ 36% en 2 ans



745

actes administratifs (contrats + arrêtés) réalisés en 2019.
536 en 2018

2019 a permis d'achever des dossiers lancés en 2018 comme par exemple l'harmonisation du temps de travail ou encore la mise en place des nouvelles instances paritaires suite aux élections professionnelles de décembre 2018.

Par ailleurs, l'année écoulée a été axée sur :

- la mise à jour de toutes les fiches de postes de la collectivité,
- la mise en place du nouveau RIFSEEP avec le classement de tous les postes dans des groupes de fonction tenant compte des sujétions de travail et déterminant le montant du RIFSEEP (lire par ailleurs),
- la mise en place de la campagne d'évaluation professionnelle 2019 dématérialisée,
- le projet de télétravail dans tous les services à titre expérimental pour une période de 6 mois
- la préparation des bases du guide du nouvel arrivant dans la collectivité en lien avec le service communication et la direction générale,
- l'élaboration, toujours en cours, d'un projet de service actualisé pour la direction des ressources humaines en fonction des attentes des usagers du service notamment,
- la mise en place d'une convention de partenariat entre l'Agglomération et le médecin agréé, et entre l'Agglomération et la psychologue du travail.



MISE EN PLACE DU RIFSEEP

En 2019, la direction des ressources humaines (DRH) a travaillé sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour une mise en application au 1^{er} janvier 2020.

Pour cela, chaque poste a été coté sur la base d'un outil de critérisation partagé par l'ensemble de la collectivité permettant ainsi l'évaluation des points déterminant l'attribution de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise).

Le RIFSEEP a vocation à remplacer la plupart des primes et indemnités existantes dans le Fonction Publique Territoriale.

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Un groupement de commandes a été passé entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la Ville de Saumur et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). L'étude sur les risques psycho-sociaux a été poursuivie en 2019. L'état des lieux a laissé la place à un diagnostic qui était dans sa phase de restitution en décembre 2019 et qui aboutira, à terme, à des préconisations et des plans d'actions avec un accompagnement éventuel à la mise en place de ces actions.

Ce travail a été réalisé en 2019 par le CNAM Pays de la Loire en lien avec un groupe de travail commun aux trois collectivités.

LA SANTÉ AU TRAVAIL, UN AXE FORT

Une médecine du travail exercée par un médecin agréé

Un médecin agréé « fonction publique territoriale » est sollicité pour différents types de visites médicales : visites d'aptitude, visites médicales d'embauche, expertises médicales... Celui-ci est aujourd'hui salarié du CCAS. L'Agglomération verse le montant des visites effectuées au CCAS.



1

consultation par mois en 2019 pour l'Agglomération dans le cadre de la médecine du travail

La société ASIA assure le service d'assistante sociale

Depuis 2014, l'assistante sociale du travail de la société ASIA assure une permanence régulière 2 à 3 jours par mois pour les agents de la Communauté d'Agglomération à la Maison des Associations (Jean Rostand) à Saumur. En 2019, la fréquentation reste stable malgré une augmentation du nombre de nouvelles demandes. Une grande majorité des demandes concerne souvent la sphère privée, ce qui peut avoir un impact sur le volet professionnel.

Consultations de la psychologue du travail

Des interventions ponctuelles individuelles et/ou collectives ont été mises en œuvre avec la psychologue du travail aujourd'hui en convention avec l'Agglomération. Elle consulte dans son cabinet privé situé à Saumur. Le nombre d'agents reçus par la psychologue est en forte augmentation.

Le Document Unique poursuit sa mise à jour

Le Document Unique, document normé, répertorie l'ensemble des risques professionnels (dont les risques psycho-sociaux) auxquels sont exposés les agents. Actualisé tous les ans en lien avec les agents et des assistants de prévention, il permet d'organiser le programme annuel de prévention. Un nouveau logiciel a permis de débiter sa réécriture en 2018 et de poursuivre en 2019.

Les services communautaires accompagnés face aux changements

En 2019, la DRH a accompagné plusieurs services ou directions de la Communauté d'Agglomération dans leur nécessaire évolution ou dans leurs questionnements fonctionnels internes. Pour cela, la DRH fait appel autant que nécessaire à des prestataires externes qui interviennent de manière objective auprès des différents interlocuteurs. Un travail de la psychologue du travail vient parfois compléter pour des cas individuels.



99

journées de carence appliquées en 2019.
85 en 2018, année de l'instauration de cette application

A savoir

Les représentants du personnel au sein du Comité Technique et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ont été tirés au sort parmi les agents de la collectivité.

En 2019, se sont déroulées 9 réunions du comité technique, 5 réunions du CHSCT et 8 commissions ressources humaines. Par ailleurs le Centre de Gestion a tenu 4 commissions administratives paritaires des catégories A, B et C et 2 commissions consultatives paritaires.

HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL

La DRH a poursuivi, en 2019, les actions suivantes :

- suivi au quotidien des accidents de travail et des maladies professionnelles et accompagnement sur la mise en place de restrictions médicales sur les postes de travail,
- poursuite des formations des agents de la collectivité (incendie, S.S.T., habilitations électriques, S.S.I.A.P., gestes d'urgence...),
- organisation d'exercices d'évacuation.

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) sont des instances de concertation chargées de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail. Ils ont pour mission de participer à l'amélioration des conditions de travail et de veiller à la mise en œuvre, par les chefs de service ou d'établissement, des prescriptions du code du travail relatives à la santé et la sécurité au travail qui sont applicables à la fonction publique.

A ce titre, les représentants du personnel sont consultés sur tout projet d'aménagement important modifiant les conditions de santé, de sécurité ou les conditions de travail. Ils participent également à l'analyse et à la prévention des risques professionnels par le biais, notamment, de la visite régulière des sites et d'enquêtes menées en matière d'accident de travail, de service et de maladie professionnelle. Ils participent également aux groupes de travail mis en place au sein de l'Agglomération sur les risques psycho-sociaux ou le télétravail.

FORMATIONS SECOURISME

Afin de répondre à la circulaire du 2 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours, l'Agglomération Saumur Val de Loire a mis en place en octobre 2019 un programme de formations de secourisme. Ces formations sont dispensées par un agent de la collectivité, formateur des GQS (gestes qui sauvent).

FORMATIONS INCENDIE

Afin d'acquérir les compétences nécessaires dans la mise en œuvre d'extincteurs face à un début d'incendie et de connaître la conduite à adopter en cas d'alarme incendie, la collectivité propose un programme de formations aux agents.



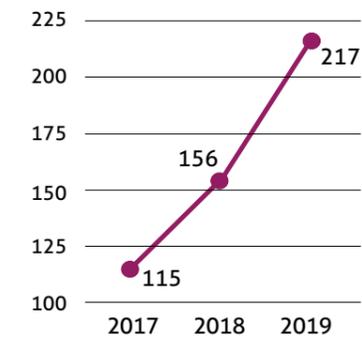
LES AGENTS MIS À L'HONNEUR

Comme chaque année, la remise des médailles du travail a lieu lors de la cérémonie des vœux au personnel.

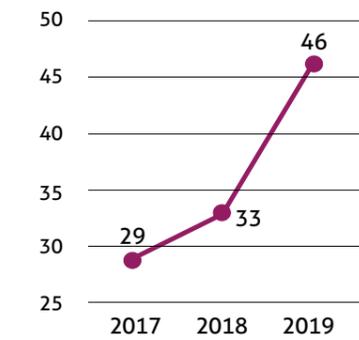
En 2019, 10 agents de la collectivité ont été médaillés.

PROSPECTIVES ET MOYENS

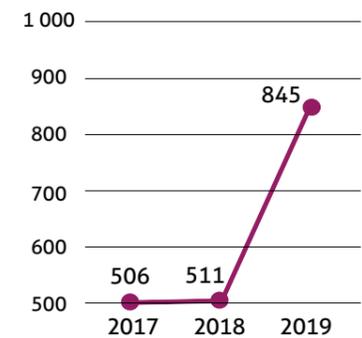
Nombre de contrats



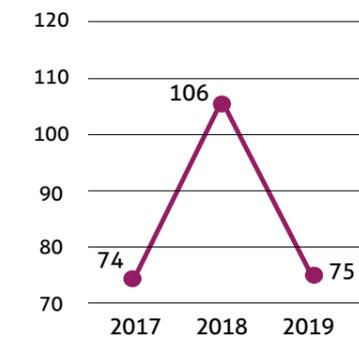
Nombre de jurys de recrutement



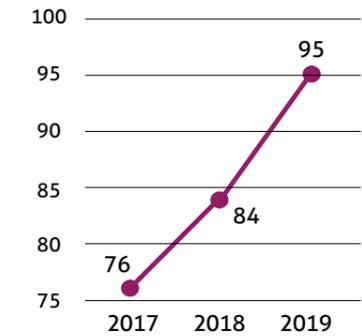
Nombre de candidatures pour les jurys de recrutement



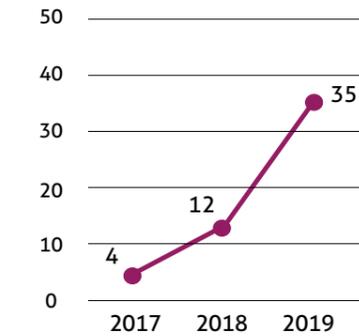
Nombre de candidatures spontanées



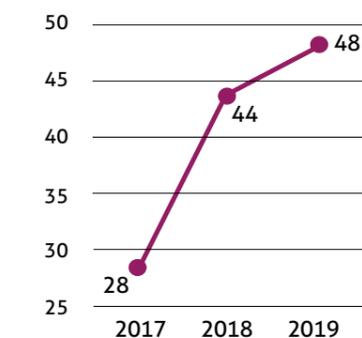
Nombre de candidatures pour un emploi saisonnier



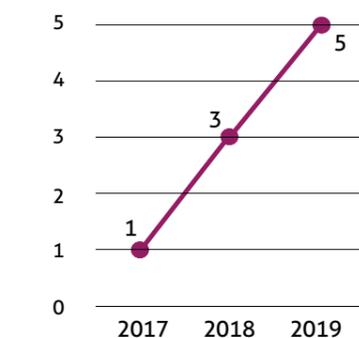
Nombre de candidatures pour un apprentissage



Nombre de saisonniers recrutés



Nombre d'apprentis recrutés



217

contrats signés en 2019



75

candidatures spontanées en 2019



48

saisonniers recrutés en 2019

Des chiffres qui s'expliquent par la fusion des EPCI et l'augmentation des compétences de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.



Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

11 rue du Maréchal Leclerc

CS 54 040

49 404 Saumur Cedex

02 41 53 45 50

www.saumurvaldeloire.fr